

Juin 2023

RAPPORT ARTICLE 29 – LOI ENERGIE-CLIMAT

SG 29 HAUSSSMANN

Points clés

20 Fonds labélisés ISR



Ce qui représente

4

Milliards d'€ d'actifs
sous gestion à fin 2022

Le **1^{er}** Mandat labélisé ISR en France



+42 Entreprises
engagées

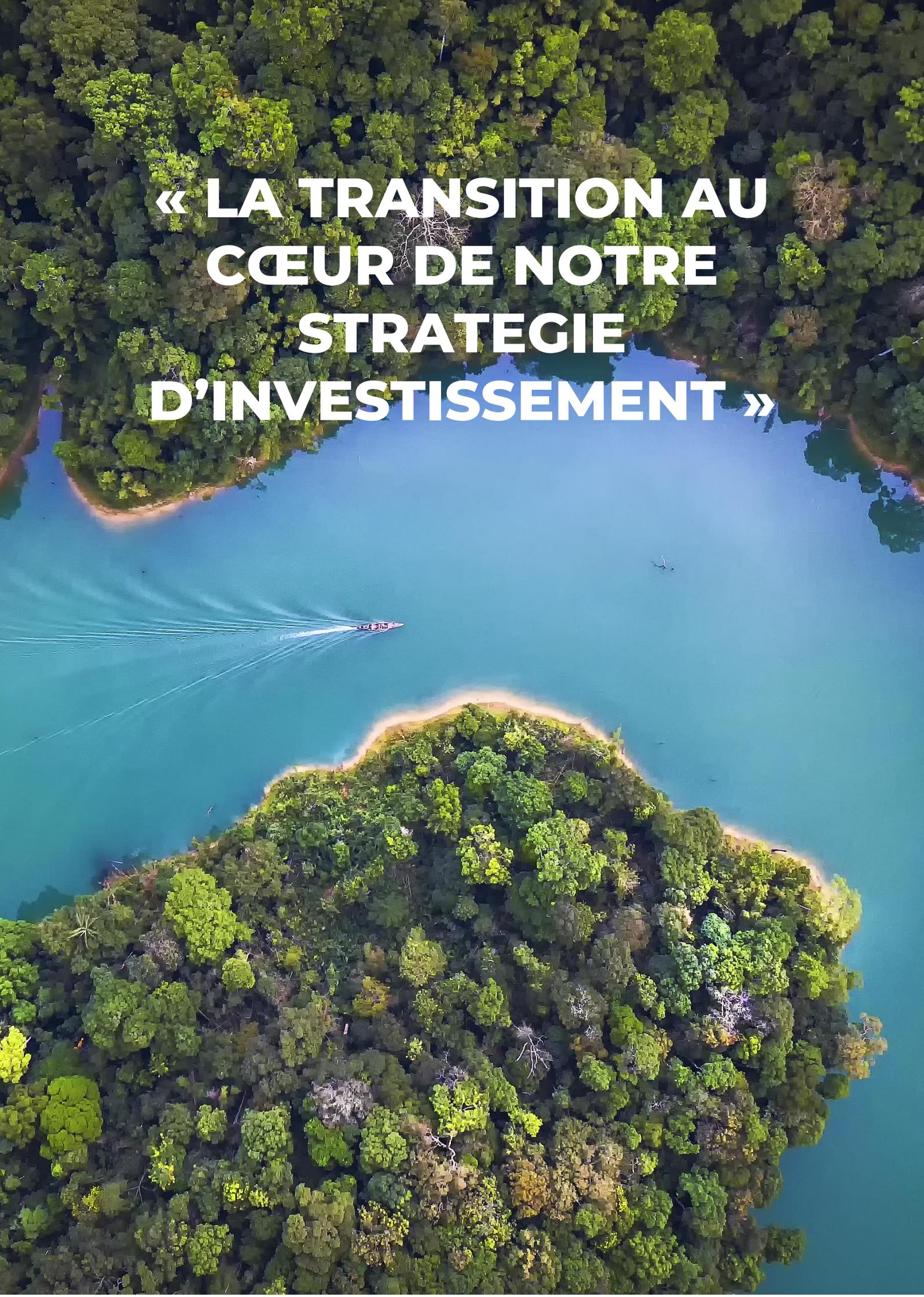
26 Milliards d'€uros d'actifs intégrant
à minima une approche d'exclusion
normative et sectorielle

PREAMBULE

Le décret n° 2021-663 du 27 mai 2021, pris en application de l'article 29 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019, dite Loi Energie-Climat, impose aux investisseurs français de communiquer leur prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité en matière de gouvernance, et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

En ligne avec les exigences réglementaires françaises liées à l'article 29 de la Loi Energie-Climat, ce rapport détaille la démarche d'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de SG 29 Haussmann dans ses gestions, ainsi que sa feuille de route en matière d'ambition climat et d'approche sur la biodiversité.

Les informations présentées dans le cadre du présent rapport sont à la fois fournies au niveau de l'entité, SG 29 Haussmann, et des produits financiers dont elle assure la gestion. Le périmètre des produits concernés comprend les classes d'actifs traditionnelles (actions et obligations).

An aerial photograph of a tropical island with dense green forest. A small boat is visible on the turquoise water, leaving a white wake. The text is overlaid in the upper half of the image.

**« LA TRANSITION AU
CŒUR DE NOTRE
STRATEGIE
D'INVESTISSEMENT »**

1.	INFORMATIONS RELATIVES A SG 29 HAUSSMANN	6
1.1.	Démarche générale de prise en compte des critères ESG	7
1.2.	Modalité d'information des souscripteurs	8
1.3.	Périmètre de fonds intégrant les critères ESG	9
1.4.	Adhésions relatives à la finance durable	13
2.	MOYENS MIS EN ŒUVRE EN INTERNE PAR SG 29 HAUSSMANN	16
2.1.	Ressources dédiées à la prise en compte des critères ESG	17
	Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes	18
2.2.	Ratio de représentation femme-homme	18
3.	PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE	19
3.1.	Expertise des instances de gouvernance en matière de prise de décisions relatives à l'intégration des critères ESG	20
3.2.	Transparence des politiques de rémunération en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité	21
3.3.	Intégration des critères ESG dans la gouvernance du Conseil de Surveillance	21
4.	STRATEGIE D'ENGAGEMENT AUPRES DES EMETTEURS	22
4.1.	Approche générale de l'engagement actionnarial et du vote	23
4.2.	L'engagement actionnarial	23
4.3.	Le vote	24
5.	TAXONOMIE	24
6.	STRATEGIE CLIMAT	27
6.1.	Le plan d'action climatique Net Zéro	29
6.2.	Les données et outils de mesure utilisés	33
6.3.	Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement	32
6.4.	Les indicateurs de suivi	30
7.	STRATEGIE BIODIVERSITE	32
8.	PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES	36
9.	CAS PARTICULIERS DE DELEGATION DE GESTION A UNE SOCIETE TIERCE	52



**1. INFORMATIONS
RELATIVES A SG 29
HAUSSMANN**

1.1. Démarche générale de prise en compte des critères ESG

Agréée par l'AMF fin 2006, SG 29 Haussmann S.A.S, filiale de la Société Générale, est la société de gestion dédiée à la clientèle de particuliers de la banque de détail, la clientèle de la Banque Privée France et certains clients institutionnels du Groupe Société Générale. Les équipes de gestion, aux expertises variées, proposent une large gamme de solutions allant de l'expertise fondamentale en gestion d'actions et d'obligations à la gestion de produits structurés. SG 29 Haussmann gère 26 milliards d'euros d'actifs au travers notamment de plus de 200 OPC couvrant l'ensemble des classes d'actifs (actions, obligations, structurés, multi-gestion). SG 29 Haussmann dispose également d'une expertise dans la gestion de fonds structurés et de refinancement, à destination d'une clientèle institutionnel ; il s'agit principalement de stratégies de gestion active protégées, de solutions de gestion quantitative et d'optimisation de portefeuille.

En accord avec notre philosophie de transmission du patrimoine aux générations futures, nous avons l'ambition de **donner du sens aux investissements de nos clients**, en choisissant les entreprises qui mettent le développement durable au cœur de leur stratégie. Nous intégrons la soutenabilité comme conviction fondamentale, car **une entreprise ne peut créer de la valeur sur le long terme que si elle est partagée par l'ensemble des acteurs**. Nous privilégions ainsi une **démarche d'engagement** visant à accompagner les entreprises dans cette démarche.

Nous avons identifié deux enjeux majeurs que nous mettons au cœur de notre stratégie : la **Transition Economique** et la **Transition Juste**. Et ainsi jouer un rôle actif vers une économie décarbonée et plus résiliente.

Transition Economique

- **Transition énergétique**
- **Industrie durable**
- **Préservation de la biodiversité**
- **Transformation numérique**

Transition Juste

- **Dialogue social et sociétal**
- **Accès à une éducation de qualité**
- **Égalité femme-homme**
- **Conditions de vie et de travail décentes**

Notre démarche en matière d'Investissement Socialement Responsable (ISR) vise à conjuguer performance financière et prise en compte des enjeux de développement durable. Pour l'ensemble des classes d'actifs considérées (actions, obligations d'entreprise, produits structurés et OPC), elle prend en compte à la fois des exclusions sectorielles et normatives, ainsi qu'un processus d'intégration des critères ESG (approche « best in class/best effort »).

Prise en compte des risques et des opportunités résultant de l'analyse extra-financière des entreprises

Intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la sélection des entreprises

Engagement et dialogue avec les entreprises pour qu'elles adoptent des pratiques plus durables

Nous appliquons ces principes afin d'adresser les enjeux du développement durable via :

- Les solutions d'investissement ISR que nous avons développées
- Le vote et l'engagement
- Des capacités d'évaluation et de reporting des risques ESG et Climat
- La publication de notre démarche RSE¹, de notre politique et rapports de vote et d'engagement.

Notre démarche ISR est décrite sur le site Internet de SG 29 Hausmann : <https://sg29hausmann.societegenerale.fr/fr/>

1.2. Modalité d'information des souscripteurs

La documentation légale (prospectus, DICI, etc.) et les différents reportings incluant les dimensions ESG sont disponibles sur le site internet de SG 29 Hausmann : <https://sg29hausmann.societegenerale.fr/fr/nos-fonds/>

Les supports qui permettent d'informer les investisseurs sur la gestion ISR des OPC sont les suivants :

- Code de transparence SG 29 Hausmann
- Prospectus des fonds
- Codes de transparence des fonds
- Brochure commerciale
- Reporting ISR mensuel intégré au reporting financier mensuel
- Inventaire complet des portefeuilles (tous les 6 mois)
- Politique de vote et d'engagement

¹ Responsabilité Sociétale des Entreprises : définie par la Commission européenne comme « un concept qui désigne l'intégration volontaire, par les entreprises, de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes »

1.3. Périmètre de fonds intégrant les critères ESG

Au 31 décembre 2022, les **encours totaux sous gestion de SG 29 Haussmann** représentaient **26 milliards d'euros**.

Fonds collectifs

Au 31 décembre 2022, SG 29 Haussmann gérait **24 fonds collectifs** représentant **4,2 milliards d'euros d'encours**. Sur ce périmètre, **20 fonds sont classifiés article 8 ou 9²** selon la réglementation SFDR. Ces fonds ayant une approche ESG dans leur processus d'investissement totalisent **4 milliards d'euros d'encours**, soit 15 % de l'encours total géré par SG 29 Haussmann.

Mandats et fonds dédiés

Au 31 décembre 2022, SG 29 Haussmann gérait **2 575 mandats et 154 fonds dédiés** représentant **5,4 milliards euros d'encours**. Sur ce périmètre, **une offre de gestion sous mandat et 13 fonds dédiés sont classifiés article 8** selon la réglementation SFDR. Ces mandats et fonds dédiés ayant une approche ESG dans leur processus d'investissement totalisent **400 millions d'euros d'encours**, soit 1,5 % de l'encours total géré par SG 29 Haussmann.

Mandats et fonds structurés

Au 31 décembre 2022, SG 29 Haussmann gérait **32 fonds et mandats structurés**, ainsi que **9 fonds de refinancement** représentant **15,4 milliards d'euros d'encours**. Sur ce périmètre, **9 fonds sont classifiés article 8** selon la réglementation SFDR. Ces fonds ayant une approche ESG dans leur processus d'investissement totalisent **573 millions d'euros d'encours**, soit 2,2 % de l'encours total géré par SG 29 Haussmann.

L'ensemble des encours de SG 29 Haussmann intègre un socle minimum d'exclusions sectorielles et normatives définies par le Groupe Société Générale ou SG 29 Haussmann. SG 29 Haussmann propose **43 solutions d'investissement article 8 ou 9**, soit **5 milliards d'euros** à fin décembre 2022, dont le détail est présenté ci-après.

² Les produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales (produits dits « article 8 »)

Nom	ISIN	Classes d'actifs	Label	SFDR	Encours au 31/12/2022 (en M€)
Gestion Sous Mandat					
29 HAUSSMANN SIGNATURE ISR	-	Diversifiés		8	152
Gamme 29 Haussmann					
29 HAUSSMANN EURO RENDEMENT	FR0010902726	Obligations		8	995
29 HAUSSMANN EURO CREDIT	FR001400BQ78	Obligations		8	185
29 HAUSSMANN EQUILIBRE	FR0007040373	Diversifiés		8	323
29 HAUSSMANN ACTIONS EUROPE	FR0011443225	Actions		8	71
29 HAUSSMANN SÉLECTION FRANCE	FR0011443233	Actions		8	151
29 HAUSSMANN SÉLECTION EUROPE	FR0011443001	Actions		8	308
29 HAUSSMANN SÉLECTION MONDE	FR0007050570	Actions		8	572
Gamme Nouvelle Génération d'Epargne³					
SG ECHIQUIER ACTIONS FRANCE DIVERSIFIÉ ISR	FR0013535549	Actions		8	94
SG ECHIQUIER ACTIONS EUROPE MID CAP ISR	FR0013535523	Actions		8	16
SG BLACKROCK ACTIONS EURO ISR	FR0050000688	Actions		8	44
SG BLACKROCK ACTIONS US ISR	FR0050000100	Actions		8	372
SG BLACKROCK ACTIONS EMERGENTS ISR	FR00140097C3	Actions		8	37
SG BLACKROCK OBLIGATIONS EURO ISR	FR0050000423	Obligations		8	272
SG BLACKROCK FLEXIBLE ISR	FR00140009Z9	Diversifiés		8	295
SG DNCA ACTIONS EUROPE ISR	FR0013535481	Actions		8	43
SG DNCA ACTIONS EUROPE CLIMAT	FR0013535390	Actions		8	16
SG MIROVA ACTIONS MONDE DURABLE ISR	FR0050000431	Actions		8	39
SG MIROVA ACTIONS EUROPE ENVIRONNEMENT DURABLE	FR0050000449	Actions		8	17
SG MIROVA ACTIONS MONDE CLIMAT	FR0000000085	Actions		8	23
SG MIROVA OBLIGATIONS VERTES	FR0050000456	Obligations		9	47
Gamme Solutions Investissement Structurés					
SOLYS - EURO EVOLUTION	LU2010458359	Structurés	-	8	51
SOLYS - EUROPE EVOLUTION	LU2178924143	Structurés	-	8	55
SOLYS - GLOBAL EVOLUTION	LU2276673386	Structurés	-	8	55
SOGECAP EQUITY OVERLAY	FR0013374915	Structurés	-	8	300
SOLYS - QUADRANT EUROPE	LU2359287443	Structurés	-	8	37

SOLYS – LFDE INTERNATIONAL SELECTION	LU2408608722	Structurés	-	8	16
SOLYS – EUROPE HORIZON	LU2478815140	Structurés	-	8	19
SOLYS – GLOBAL HORIZON	LU2276673386	Structurés	-	8	20
SOLYS – LFDE TRANSATLANTIC	LU2544562254	Structurés	-	8	20
Fonds dédiés					
Fonds dédiés	-	-	-	8	122
				TOTAL	4 973

1.4. Adhésions relatives à la finance durable

En tant que société de gestion engagée, nous sommes parties prenantes de plusieurs initiatives françaises, européennes et internationales, visant à plus de transparence et d'amélioration des pratiques en matière de finance durable.

The Net Zero Asset Managers initiative

Net Zero Asset Managers s'est engagée à soutenir l'objectif de « Zéro émissions nettes de Gaz à effet de serre d'ici 2050 ou plus tôt », conformément à l'Accord de Paris qui vise à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, et à soutenir également les investissements alignés sur les émissions nettes nulles d'ici 2050 ou plus tôt. SG29 Haussmann est devenue signataire de cette initiative en juin 2022. Pour plus d'informations sur l'initiative **NZAM**, rendez-vous sur <https://www.netzeroassetmanagers.org/>



Climate Action 100+ vise à engager les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre au monde à prendre les mesures nécessaires contre le changement climatique. SG29 Haussmann collabore avec cette initiative afin de dialoguer avec les entreprises sur les problématiques liées. Pour plus d'informations sur l'initiative **Climate Action 100+**, rendez-vous sur <https://www.climateaction100.org/>



Nous sommes partie prenante de l'initiative **Principles For Responsible Investment (PRI)** – Organisation des Nations Unies (2008). Les PRI constituent la plus importante initiative relative à l'investissement responsable à l'échelle internationale. Son objectif est d'encourager l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement et d'actionnariat des investisseurs. Pour plus d'informations sur l'initiative **PRI**, rendez-vous sur <https://www.unpri.org/>



Conformité avec le Code de Transparence : Membre de l'Association Française de la Gestion financière (AFG), nous nous engageons, en adhérant à ce code sur nos fonds ISR ouverts au public, à apporter la plus grande transparence compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'Etat où nous opérons.



Le **label ISR** a été lancé par le Ministère de l'Économie et des Finances en août 2016. Il résulte d'un processus strict de labellisation mené par des organismes indépendants. Le label vise à offrir une meilleure visibilité aux épargnants sur les produits ISR, tout en garantissant que leur gestion s'appuie sur des méthodologies solides avec une exigence de transparence forte et une information de qualité. Pour plus d'informations sur le **label ISR**, rendez-vous sur www.lelabelisr.fr



CDP (anciennement Carbon Disclosure Project) est un organisme de bienfaisance international à but non lucratif, qui offre un système mondial d'information concernant les impacts environnementaux des investisseurs, entreprises, villes, Etats et régions. L'organisme divulgue les données environnementales qu'il collecte auprès des acteurs demandeurs, ce qui encourage à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre dans le temps. Pour plus d'informations sur l'organisation **CDP**, rendez-vous sur <https://www.cdp.net/fr/>



Créée par la Fondation Jeremy Collier, l'initiative **FAIRR** est un réseau d'investisseurs collaboratifs qui sensibilise aux risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) liés à la production animale intensive. Cet organisme aide les investisseurs à intégrer les risques et opportunités ESG dans leurs processus de décision d'investissement, notamment grâce aux travaux de recherche et aux outils fournis par l'initiative FAIRR. Pour plus d'informations sur l'initiative **FAIRR**, rendez-vous sur <https://www.fairr.org/>



SG 29 Haussmann a signé en Avril 2022 la **tribune du FIR** « Enjeux et attentes des investisseurs sur les Say on Climate » qui a pour objectif d'accompagner les entreprises pour une publication d'un « Say on Climate » annuel et aligné à l'accord de Paris (trajectoire de 1,5°C). Pour plus d'informations sur la **tribune du FIR**, rendez-vous sur https://www.frenchsif.org/isr_esg/



Finance For Biodiversity réunit aujourd'hui plus de 84 institutions financières dans le monde, représentant 12,6 trillions d'actifs, autour de la protection et la restauration de la biodiversité. Ses signataires doivent prendre cinq mesures, à savoir la collaboration et le partage des connaissances en matière de bonnes pratiques et de finance durable, l'engagement auprès des entreprises, l'évaluation de l'impact de leurs activités financières sur l'environnement, la fixation d'objectifs publiés et rendre compte publiquement de ce qui précède avant 2025. Pour plus d'informations sur l'initiative **Finance For Biodiversity**, rendez-vous sur <https://www.financeforbiodiversity.org/>



L'initiative **Institut de la Finance Durable** (anciennement Finance For Tomorrow) a été créée en juin 2017 en devenant une branche de Paris Europlace, afin de faire valoir la finance verte et durable comme un élément moteur du développement de la Place de Paris. Ses objectifs visent à positionner la Place de Paris comme centre financier de référence sur les enjeux ESG, en aidant à la réorientation des flux financiers vers une économie bas-carbone et inclusive. Pour plus d'informations sur l'initiative **Institut de la Finance Durable**, rendez-vous sur <https://institutdelafinancedurable.com/>



L'initiative **Tobacco-Free Finance Pledge** est une collaboration mondiale pour lutter contre les effets dévastateurs du tabac. SG29 Haussmann a signé cette initiative en juin 2022. Pour plus d'informations sur l'initiative de **Tobacco-Free Finance Pledge**, rendez-vous sur <https://tobaccofreeportfolios.org/the-pledge/>

2. MOYENS MIS EN ŒUVRE EN INTERNE PAR SG 29 HAUSSMANN



2.1. Ressources dédiées à la prise en compte des critères ESG

Afin d'accompagner le développement stratégique SG 29 Haussmann en matière de gestion ISR, nous avons renforcé nos équipes au cours des deux dernières années, tant au niveau du dispositif de gestion que du côté de la recherche ESG, du risque et de la conformité :

- Une équipe de **Recherche ESG** composée de 3 collaborateurs, en charge de la méthodologie de sélection des émetteurs sur les critères ESG ;
- Dix **gérants dédiés à la gestion de portefeuilles ISR**, aux profils complémentaires en termes d'expertise financière, tous membres du Comité ISR de SG 29 Haussmann ;
- 2 collaborateurs au sein du département des **Risques** ;
- 2 collaborateurs en charge **du vote et de l'engagement actionnarial** ;
- 2 collaborateurs en charge de la **structuration des offres d'investissement durable**.

SG 29 Haussmann dispose de son propre dispositif d'engagement et de vote afin d'assurer un dialogue soutenu sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au cœur de la stratégie de chaque entreprise.

SG 29 Haussmann a en outre établi un certain nombre de partenariats afin de développer sa recherche extra-financière :

- Services de MSCI afin d'identifier les entreprises potentiellement en violation de sa politique Défense.
- Conseils sur mesure de deux proxy advisors (ISS et Proxinvest) pour aider à la détermination des orientations de vote de SG 29 HAUSSMANN lors des Assemblées Générales des émetteurs.
- Recherches de MSCI, Ethifinance et Trucost comme bases de données ESG.
- Recherches extra-financières des brokers dont en particulier Société Générale Cross Asset Research.

Ainsi, grâce aux outils mis à leur disposition, les équipes de gestion suivent l'évolution des indicateurs ESG de façon ex-ante et ex-post. Par ailleurs, les équipes de contrôle des risques assurent et vérifient le respect des politiques sectorielles et des exclusions sur les investissements ainsi que le respect du processus d'investissement ISR.

Le budget total consacré à la recherche ESG est d'environ 500KEUR. Ce montant comprend la fourniture de données environnementales, sociales et de gouvernance de qualité pour environ 98KEUR et 412 KEUR pour la rémunération de l'équipe de recherche ESG.

Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes

SG 29 Haussmann est convaincu que la prise en compte des critères extra-financiers, au-delà de l'analyse financière traditionnelle, s'inscrit dans un cercle vertueux où la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable peut également être source de performance. La société de gestion a donc intensifié la formation de ses équipes à l'analyse ESG et a multiplié ses participations à des initiatives liées à l'investissement responsable, et ce par le biais de différentes actions :

- Présentation interne de la méthodologie de notation extra-financière MSCI et Ethifinance
- Présentations thématiques internes (développement de l'écosystème ESG, nouveaux benchmarks ESG, plastique, gaspillage alimentaire, cyber sécurité, stranded assets...)
- Participation à des séminaires émetteurs sur les aspects ESG
- Séminaires UN PRI sur différentes thématiques
- Conférences et Webinars sur le thème de l'Investissement Socialement Responsable à destination de la clientèle privée et des intermédiaires financiers
- Participation à un groupe de travail sur l'impact à l'initiative de l'AFG
- Participation à un groupe de travail sur la transition juste à l'initiative de Finance for Tomorrow
- Formation des équipes à la Fresque du Climat
- Formation diplômante des collaborateurs à l'analyse extra-financière (CFA ESG, CESGA)
- Formation systématique des collaborateurs aux nouvelles réglementations finance durable (SFDR, Taxonomie verte, MIIFID 2)
- Formation des équipes à notre méthodologie de calcul de température des portefeuilles
- Formation des équipes à l'engagement actionnarial
- Séminaire sur la finance durable auprès des étudiants de l'ESSEC

2.2. Ratio de représentation femme-homme

Nous avons pour objectif de renforcer la représentation des femmes au sein des équipes de gestion, un métier encore fortement masculin.

Le taux de représentation des femmes au sein des équipes de gestion était de 30 % au 31/12/2022.

3. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE



3.1. Expertise des instances de gouvernance en matière de prise de décisions relatives à l'intégration des critères ESG

Les membres de la Direction de SG 29 Haussmann ont été choisis sur la base de leurs connaissances et expertises en matière de gestion d'actifs. Il y a 2 ans, SG 29 Haussmann décidait d'opérer une transformation profonde vers l'Investissement Socialement Responsable. Depuis, la prise en compte des critères ESG fait partie intégrante de l'expertise de la Direction de la société. SG 29 Haussmann a aujourd'hui 30% de ses encours et 85% de ses fonds collectifs labellisés ISR.

A partir de 2022, deux comités spécifiques vont être créés en interne afin d'orienter la politique ESG de SG 29 Haussmann :

- Comité ESG : Comité se réunissant 6 fois par an afin de revoir la politique de durabilité, la politique d'exclusion et les labellisations des produits.
- Comité Vote et Engagement : Comité se réunissant 2 fois par an afin de revoir la politique de vote et le plan d'action pour l'engagement.

Ces comités sont composés du Président exécutif de SG 29 Haussmann, de membres de la Direction, des équipes de gestion, ainsi que les experts ESG, vote et engagement de la Société.

Le Président de la Société, Guillaume de MARTEL, est diplômé de l'Ecole Polytechnique. Avant de rejoindre la direction de SG 29 Haussmann, il a occupé différents postes dans le domaine de la gestion d'actifs (courtier en produits dérivés chez SG/MARK et JP Morgan, gérant de fonds indiciels chez Lyxor, Directeur Général de la succursale allemande de Lyxor International Asset Management, membre du conseil d'administration de Lyxor Fund Solutions au Luxembourg).

Le second dirigeant de SG 29 Haussmann, Hugues BERNAMONTI, occupe également le poste de Secrétaire Général de SG 29 Haussmann. Il est diplômé de l'Université de Paris IX Dauphine avec une spécialisation en finance et diplômé de la SFAF. Il a plus de 35 ans d'expérience dans le domaine des marchés et de la gestion d'actifs. Il a exercé auparavant différentes responsabilités au niveau de Société Générale, a occupé le Directeur General Delegué de Société Générale Asset Management négociation (SGAM) ainsi que DGD de la société de gestion Coupole IM et a été également second dirigeant de SGPWM. Il a été le RCCI⁴ de SG 29 HAUSSMANN avant d'en devenir le secrétaire général.

Valéry N'KAKE est CIO de SG 29 Haussmann depuis 2016, en charge de la définition de la stratégie d'investissement. Il est directeur de la gestion Taux et gérant du fonds 29H Euro Rendement depuis 2011 et à ce titre conduit l'orientation des placements obligataires au sein des portefeuilles. Actuaire de formation et diplômé en Ingénierie Financière Il possède plus de 30 années d'expérience dans la gestion d'actifs (gestion sous mandat et conseil).

⁴ Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne

3.2. Politique de rémunération

Notre Politique de rémunération⁵ est disponible en accès public sur le site internet de SG 29 Hausmann : https://sg29hausmann.societegenerale.fr/fileadmin/user_upload/SG29H/pdf/NEW_REG/Politique_de_r%C3%A9mun%C3%A9ration.pdf

3.3. Intégration des critères ESG dans la gouvernance du Conseil de Surveillance

Au-delà de sa responsabilité de supervision de la société de gestion, le Conseil de Surveillance, composé de 6 membres permanents dont deux membres indépendants, est chargé d'approuver les grandes orientations de la société de gestion notamment en matière de politique ESG.

Les membres du Conseil de Surveillance sont :

- Marc DUVAL
- Christian SCHRICKE
- Franklin WERNERT
- Sophie MOSNIER
- Thi Mai Huong NGUYEN
- Alexandre CEGARRA

Les membres ont des profils diversifiés et sont formés aux enjeux climatiques (notamment Fresque du Climat et formations internes étendues au Groupe).

Dans le cadre de la mise en place progressive des critères ESG au sein de la société de gestion, SG 29 Hausmann est amenée à améliorer en continu ses pratiques de gouvernance.

⁵ Les salariés de la société de gestion sont salariés de SG PWM et se voient appliquer la politique Groupe

A woman with long brown hair, wearing a dark blue blazer over a black and white striped shirt, is smiling warmly while shaking hands with a man whose back is to the camera. The man is wearing a teal shirt. They are in an office setting, with a desk in front of them holding several documents and a laptop. The background is a blurred office interior with wooden pillars and a window.

4. STRATEGIE D'ENGAGEMENT AUPRES DES EMETTEURS

4.1. Approche générale de l’engagement actionnarial et du vote

Notre stratégie d’engagement actionnarial et de vote sont des leviers d’action importants pour le climat. Afin de répondre à nos engagements en matière d’ESG et soutenir notre ambition climat, nous avons mis en place une politique de vote et d’engagement actionnarial. Celle-ci tient compte des articles L533-22 et R 533-16 du code monétaire et financier, ainsi que des recommandations sur le gouvernement d’entreprise de l’Association Française de la Gestion financière (AFG).

S’inscrivant dans la démarche ISR de la société de gestion, la politique d’engagement et de vote de SG 29 Haussmann est validée par le Comité Vote et Engagement. Elle est également revue annuellement afin de tenir compte des évolutions légales, des évolutions des codes de gouvernance et des pratiques de place qui ont pu intervenir tout au long de l’année.

4.2. L’engagement actionnarial

Notre politique d’engagement actionnarial est un levier essentiel et intégré à notre dispositif d’investissement durable. Notre stratégie d’engagement actionnarial s’articule autour de trois axes :

- **Le dialogue en pré Assemblée Générale** : nous privilégions un dialogue bilatéral avec les sociétés pour lesquelles les sujets d’engagement concernent les résolutions soumises aux votes des actionnaires, notamment en matière de gouvernance et de climat ;
- **Le dialogue en continu** : nous engageons un dialogue sur les différents sujets ESG dans un objectif de long terme avec les sociétés ;
- **Le dialogue collectif** : nous collaborons avec nos pairs et les acteurs de la Place financière à travers des coalitions d’investisseurs à l’échelle internationale ou locale.



Au cours de l’année 2022, SG 29 Haussmann a participé à **56 entretiens d’engagement** (dont 25 dialogues individuels) avec **41 émetteurs différents**.

La thématique du climat est prioritaire et systématique lors de nos dialogues individuels avec les émetteurs. Nous interrogeons ces derniers sur leurs plans de transition et évaluons la maturité de leurs stratégies de réduction des émissions de gaz à effet de serre en vue d’atteindre la neutralité carbone d’ici 2050.

Nous poursuivons cet engagement climat à travers des actions collectives auprès de CDP (participation à la campagne annuelle de collecte de données manquantes – Non-Disclosure Campaign), ainsi que de Climate Action 100+, où nous participons à des dialogues collectifs avec nos pairs.

En outre, SG 29 Haussmann a signé la Tribune « *Enjeux et attentes des investisseurs sur les Say on Climate* » du FIR en avril 2022 et a renouvelé son engagement en mars 2023. Ainsi, nous appelons les entreprises des secteurs les plus polluants à systématiser la mise à l'ordre du jour de résolutions climatiques, précises et ambitieuses, lors des Assemblées générales d'actionnaires.

4.3. Le vote

En qualité de société de gestion, SG 29 Haussmann est amenée à exercer, au travers des OPC dont elle assure la gestion, l'ensemble des droits de vote attachés aux titres sous-jacents.

PÉRIMÈTRE DES INVESTISSEMENTS ET PRODUITS FINANCIERS CONCERNÉS

En matière d'engagement, nous intégrons l'ensemble de nos détentions en titres vifs dans notre périmètre d'analyse. En ce qui concerne le périmètre d'exercice des votes, celui-ci inclut les investissements et produits financiers suivants :

- OPC gérés dont l'actif est supérieur à 25 M€,
- Tous titres de capital d'émetteurs présents dans les OPC ci-dessus. Afin d'avoir un impact significatif et de prévenir les coûts excessifs inhérents au processus de vote, SG 29 Haussmann participe aux assemblées générales des émetteurs dont la détention consolidée représente une part significative des encours de la société de gestion et pour lesquelles l'exercice des droits de vote ne se heurte pas à des obstacles techniques trop importants.

L'assemblée générale d'un émetteur est un moment fort de la vie actionnariale. Il est donc important que SG 29 Haussmann participe aux décisions prises lors des assemblées générales et influence durablement la valorisation à long terme des actifs gérés pour le compte de ses clients. Le vote est exercé dans l'intérêt exclusif des porteurs et dans le but d'accroître la valeur à long terme de leurs investissements.

SG 29 Haussmann a défini une politique qui précise les critères d'analyse par typologie de résolutions soumises aux assemblées générales. Le cas spécifique des votes pour les résolutions climat (« Say on Climate ») est précisé dans notre politique de vote. Plusieurs critères sont pris en compte :

- Le niveau de transparence du rapport climat ;
- La pertinence et la couverture des cibles quantitatives ;
- L'alignement avec l'Accord de Paris et l'objectif de neutralité carbone à horizon 2050 ;
- Le suivi des engagements et des indicateurs.

SG 29 Haussmann publie annuellement sa politique d'engagement et de vote ainsi qu'un rapport sur l'activité de l'année précédente. En 2022, SG29 a participé à un total de **85 assemblées générales (AG)** d'entreprises françaises et internationales et examiné un total de 1660 résolutions, avec un **taux d'opposition de 20,3%** (soit 337 votes contre). Pour plus d'information, veuillez consulter le rapport de vote et d'engagement disponible sur le [site de SG 29 Haussmann](#).

Concernant les décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel, vous trouverez plus de détails en section 6.

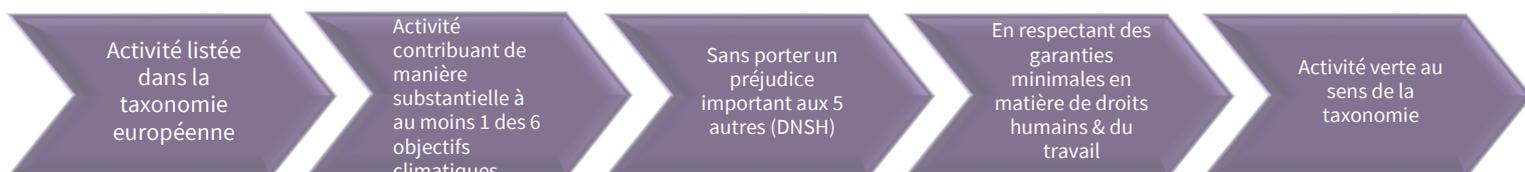
5. TAXONOMIE



SG 29 Haussmann a réalisé pour l’année 2022 le reporting réglementaire de la Taxonomie Européenne. Ainsi, la société de gestion a revu les activités éligibles aux critères techniques du règlement taxonomie de ses portefeuilles ainsi que calculé l’alignement à la taxonomie de ses encours.

Pour rappel, un investissement est durable au sens de la Taxonomie européenne s’il est réalisé dans une des activités éligibles de la taxonomie en respectant les critères techniques de réalisation listées. Cette activité doit en outre être conduite dans le respect des garanties minimales mentionnées à l’article 18 du Règlement Taxonomie.

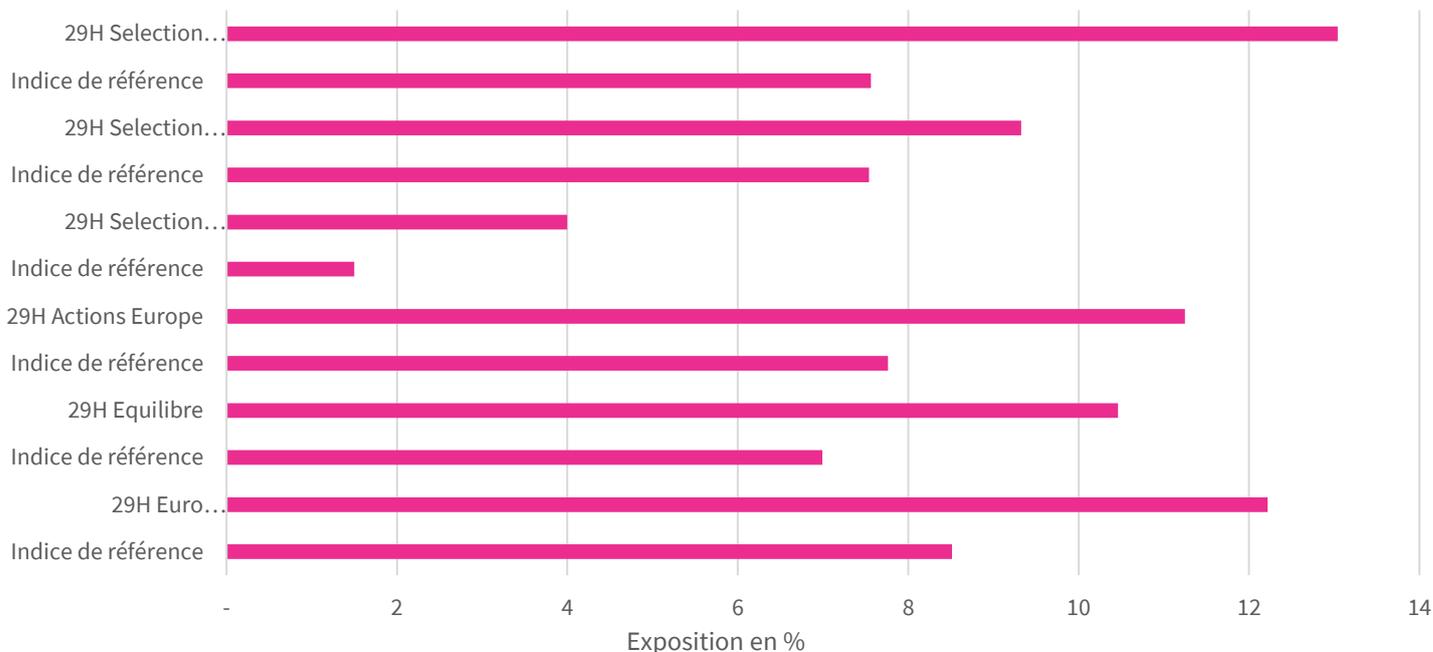
L’évaluation de la durabilité des activités se fait de façon séquentielle en respectant les étapes décrites ci-dessous.



La part totale dans l’actif total d’activités économiques éligibles à la taxonomie était de 33,8% de l’actif total de SG 29 Haussmann. Ce chiffre est mesuré à l’aide de données taxonomie de MSCI. Ce chiffre renvoie au total du chiffre d’affaire des entreprises éligible aux activités de la taxonomie européenne directement rapporté par les entreprises. Il est en date de l’année fiscale la plus récente. La part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles est de 9%.

Le pourcentage d’exposition des fonds de SG 29 Haussmann est décrit ci-dessous.

Exposition aux activités éligibles



6. STRATEGIE CLIMAT

A low-angle photograph of a modern glass skyscraper, partially obscured by lush green trees in the foreground. The image is oriented vertically, with the building's facade and the tree canopy filling the frame. The text '6. STRATEGIE CLIMAT' is overlaid in white, bold, sans-serif font in the upper left quadrant.

En accord avec sa philosophie de transmission du patrimoine aux générations futures, SG 29 Haussmann ambitionne de donner du sens aux investissements de ses clients, en investissant dans des entreprises qui mettent le développement durable au cœur de leurs préoccupations.

De tous les sujets les plus pressants en finance durable, ce sont ceux relatifs à la **Transition Economique** et à la **Transition Juste** qui ont été placés au cœur de la stratégie de la société de gestion.

La lutte contre le changement climatique fait ainsi partie des principales priorités de la société de gestion du fait des constats sur le réchauffement atmosphérique documentés par des agences scientifiques depuis des décennies.

En effet, comme l'explique le Secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, le changement climatique s'accélère et il est plus que jamais urgent d'agir :



Nous sommes très loin d'être en mesure d'atteindre l'objectif visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C ou 2°C fixé dans l'Accord de Paris



Tel que mentionné dans le 6^e rapport de synthèse du GIEC, alors que des options de lutte contre le changement climatique techniquement viables dans le domaine des énergies renouvelables, de l'électrification des systèmes urbains et de lutte contre le gaspillage alimentaire sont de moins en moins chères, rendant possible le déploiement à plus grande échelle de ces technologies, les fonds à mobiliser pour financer ces technologies restent insuffisants. « Entre 2020 et 2030, les investissements annuels qui permettront d'atteindre le scénario des Accords de Paris limitant le réchauffement à 2°C ou 1,5°C devront être trois à six fois supérieur aux niveaux actuels.⁶ »

En tant qu'investisseur pleinement soucieux de ces enjeux, SG 29 Haussmann a décidé en juin 2022 de rejoindre la **Net Zero Asset Manager Initiative (NZAM)** et s'engage donc à décarboner ses portefeuilles dans **l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050** et à accroître ses investissements auprès d'**acteurs de la transition climatique**.

Le groupe s'engage ainsi à atteindre la neutralité carbone de ses portefeuilles à horizon 2050 et s'est fixé un objectif intermédiaire de réduire de 50% l'intensité carbone de ses portefeuilles à horizon 2030. Cet objectif porte sur le périmètre des fonds Article 8 et 9, des mandats investis en titres vifs et dans des fonds internes, soit 25% de l'actif sous gestion de SG29 Haussmann.

Notre stratégie Climat

1

Décarboner nos portefeuilles d'investissement en accord avec la trajectoire mondiale net zéro d'ici 2050

2

Accroître nos investissements auprès d'émetteurs proposant des solutions climatiques pour atteindre cet objectif

⁶ GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) : Rapports publiés le 04/04/2022 et 20/03/2023.

6.1. Le plan d'action climatique Net Zéro

SG 29 Haussmann a défini un plan d'action climatique qui s'appuie sur trois leviers pour décarboner ses portefeuilles conformément à son engagement Net Zéro :

NOS LEVIERS	NOTRE PLAN D'ACTION
INVESTISSEMENTS	1 Intégrer et systématiser dans notre gestion, la prise en compte des données de bilan carbone des entreprises, en identifiant le niveau de transparence et la trajectoire climat
	2 Renforcer nos revenus à impact durable via la création de nouveaux produits alignés aux objectifs climat
ENGAGEMENT	3 Engager avec les entreprises notamment celles qui ne communiquent pas ou partiellement de bilan carbone, au travers des coalitions et du dialogue continu
EXCLUSIONS	4 En 2025 , désinvestir des sociétés qui ont été identifiées comme ne répondant pas à nos critères de transparence
	5 En 2030 , désinvestir des sociétés qui n'ont pas de stratégie climat définie et qui ne sont pas dans une trajectoire de transition vers la neutralité carbone

INVESTISSEMENTS

SG 29 Haussmann s'engage à intégrer de façon systématique dans sa gestion la prise en compte des données climatiques. Ceci est entre autre permis grâce à la construction d'une méthodologie propriétaire d'analyse des engagements climatiques d'entreprises qui évalue la qualité de la stratégie de décarbonation des entreprises. Cette méthodologie permet également d'identifier les émetteurs produisant des solutions technologiques durables pour atténuer et permettre l'adaptation au changement climatique. SG 29 Haussmann utilise également les données d'emprunte carbone et le pourcentage de revenus verts des entreprises pour déterminer les candidats à l'investissement.

ENGAGEMENT

SG 29 Haussmann réalise également un travail d'**engagement** individuel en continu auprès d'entreprises pour les accompagner dans la mise en place de pratiques vertueuses ainsi qu'un travail d'engagement collectif (en coalition) au sein d'initiatives de place.

Lors des dialogues individuels avec les entreprises que nous engageons, le sujet du climat est systématiquement évoqué. A elle seule, la thématique du climat a représenté près d'un tiers des enjeux évoqués avec les entreprises. SG 29 Haussmann exige des entreprises qu'elles publient leurs trajectoires climat à horizon 2050 ainsi que des objectifs de réduction sur le court, moyen et long terme, en vue d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ou plus tôt.

SG 29 Haussmann réalise également des travaux d'engagement en **coalition** avec d'autres gérants d'actifs, notamment avec le Carbon Disclosure Project (CDP). Cet organisme organise, avec l'appui de ses signataires, une campagne d'engagement auprès des entreprises n'ayant pas répondu à ses questionnaires de données climat, eau et forêt.

Durant la dernière campagne 2022, SG 29 Haussmann a interpellé quatre entreprises pour les inciter à communiquer leurs données climatiques et être plus transparent en la matière. Le taux de succès de l'engagement a été de 50% de réponses positives, avec en plus un engagement bilatéral avec une des sociétés, spécifiquement sur les enjeux de transparence climat. En outre, lors de cette campagne, SG 29 Haussmann a été co-signataire de lettres adressées aux dirigeants de 91 entreprises. SG 29 Haussmann a renouvelé son engagement auprès de CDP pour sa campagne annuelle de collecte de données en 2023 (Non Disclosure Campaign).

Enfin, SG 29 Haussmann a renouvelé son engagement auprès du FIR en signant la Tribune pour exiger des entreprises du SBF120 la soumission à leurs assemblées générales d'une résolution « Say on Climate » annuelle.

EXCLUSIONS

SG 29 Haussmann pratique également des **exclusions sectorielles** qui s'appliquent à tous l'univers d'investissement de la société de gestion.

Les exclusions portent entre autres sur les émetteurs producteurs de charbon thermique :

- Dont le chiffre d'affaires est lié à plus de 10% à l'extraction de charbon thermique, ou
- Qui appartiennent au secteur de l'énergie et dont plus de 30 % de la production d'électricité provient du charbon thermique, ou
- Qui sont développeurs de charbon thermique : extraction, développement de capacité de production ou service liés à la production de charbon thermique.

L'exclusion concerne aussi les entreprises dont le chiffre d'affaires est à plus de 10% lié à l'exploration et à la production de sables bitumineux, de pétrole ou de gaz foré en zone Arctique et au pétrole ou gaz de schiste.

La société de gestion s'engage également :

- A cesser progressivement tout investissement dans les sociétés dont l'activité est liée à l'extraction de charbon (d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE⁷ et d'ici 2040 dans le reste du monde)

⁷ Organisation de Coopération et de Développement Economique

- A réaliser un suivi de l'exposition liée au charbon dans ses portefeuilles pour atteindre l'objectif final de sortie fixée pour 2040
- A cesser de façon progressive tout investissement dans des sociétés productrices de gaz ou pétrole non conventionnels pour atteindre une exclusion totale entre 2025 et 2030
- A désinvestir des sociétés qui ont été identifiées comme ne répondant pas aux critères de transparence climatique à partir de 2025
- A désinvestir des sociétés qui n'ont pas de stratégie climat définie et qui ne sont pas dans une trajectoire de transition vers la neutralité carbone à partir de 2030

La société de gestion réalise des communications approfondies auprès de ses clients afin de leur restituer en toute transparence la performance climatique de ses investissements et en particulier :

- Pour les fonds labellisés ISR, sur une base mensuelle :
 - L'intensité carbone (en tCO₂e / \$M revenu) des sociétés bénéficiaires des investissements
 - La part des revenus provenant de solutions à impact durable
- Pour tous les autres produits, sur une base annuelle :
 - L'intensité carbone de ses fonds (en tCO₂e / \$M revenu) mesurant l'exposition du portefeuille aux émetteurs intenses en carbone
 - L'exposition aux énergies fossiles
 - L'alignement à la trajectoire des Accords de Paris
 - La part des revenus provenant de solutions à impact durable ainsi que le type de solutions proposées (efficacité énergétique, transport décarboné, prévention de la pollution etc)

NOTRE STRATEGIE CLIMAT

S'aligner sur les scénarios de l'Accord de Paris

Impliquer tous les secteurs de l'économie dans la transition

S'inscrire dans l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050, en accord avec le Groupe Société Générale

Soutenir les entreprises dans leur stratégie de décarbonation et de réduction de leurs impacts négatifs

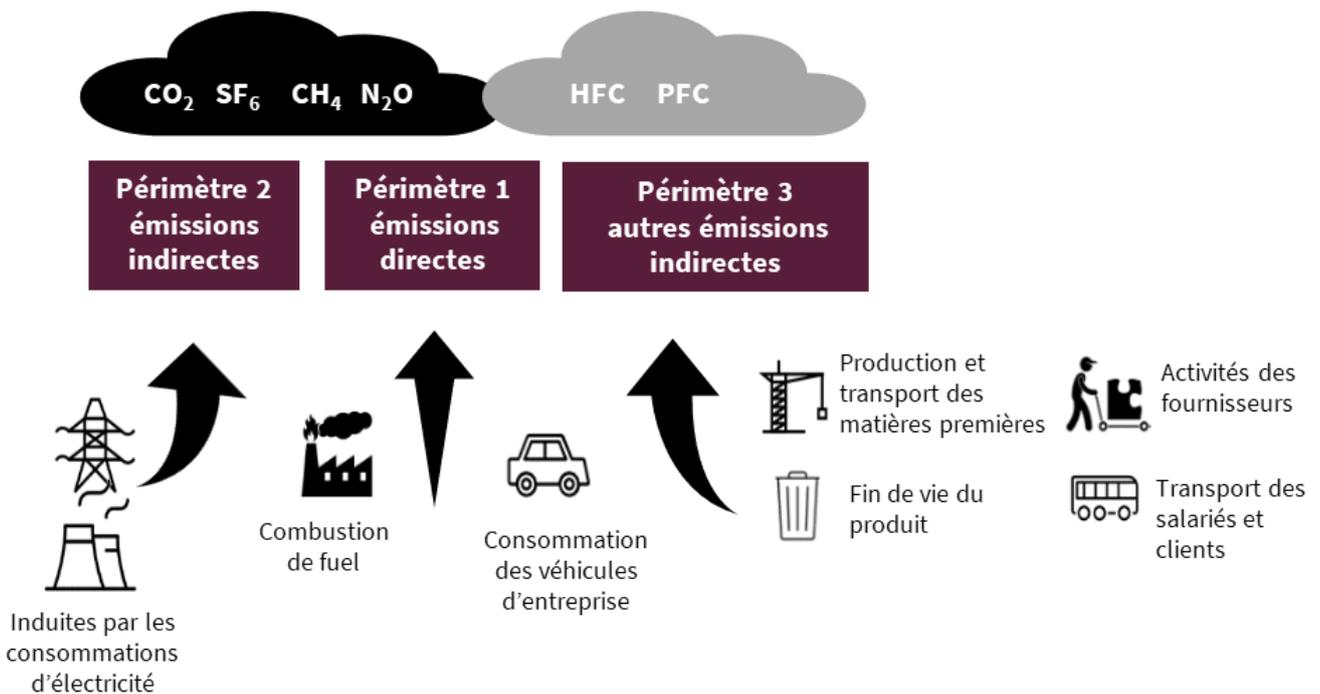
Engager pour accompagner les entreprises vers une transition juste et faire émerger les pratiques responsables

6.2. Les données et outils de mesure utilisés

MESURES HISTORIQUES

Pour chaque produit auquel s’applique la gouvernance ISR, SG 29 Hausmann procède à une analyse ex ante et ex-post de la performance climatique de l’émetteur du titre. Plus particulièrement, cela consiste à suivre **l’intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille**, en utilisant les données d’émission de MSCI. Ces données peuvent être directement reportées par les entreprises ou bien modélisées par MSCI. L’intensité carbone d’un portefeuille est exprimée en tCO₂e / \$M revenu et mesure l’exposition du portefeuille aux émetteurs intenses en carbone. Cette intensité carbone ne prend pas en compte la totalité des émissions induites indirectement par l’entreprise. Cela est notamment le cas pour les émissions provoquées en aval par l’usage des produits et services commercialisés ou par les fournisseurs. SG 29 Hausmann applique ce calcul aux titres vifs incluant les obligations.

Pour rappel, les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont classées selon le Protocole de Kyoto sur les gaz à effet de serre en trois catégories ou « périmètre » :



Ces différents périmètres d'émission sont classés selon le niveau de contrôle qu'une entreprise a sur elles :

PERIMETRE 1	Emissions directes : les émissions de GES sont celles qui proviennent directement de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.
PERIMETRE 2	Emissions indirectes : les émissions de GES sont des émissions indirectes générées par la production d'électricité consommée par l'entreprise.
PERIMETRE 3	Autres émissions : les émissions de GES sont toutes les autres émissions indirectes qui sont des conséquences des activités de l'institution, mais qui proviennent de sources non détenues et contrôlées par l'entreprise.

L'exclusion des émissions indirectes s'explique par le manque de données reportées par les entreprises (et en particulier sur les quinze catégories du scope 3). Cette catégorie d'émission ne dispose pas non plus de méthodologie standardisée de modélisation. SG 29 Haussmann préfère ne pas intégrer ce scope dans le calcul de intensités carbonées afin de ne pas émettre des données pouvant être jugées erronées ou très imprécises.

MESURES PROSPECTIVES

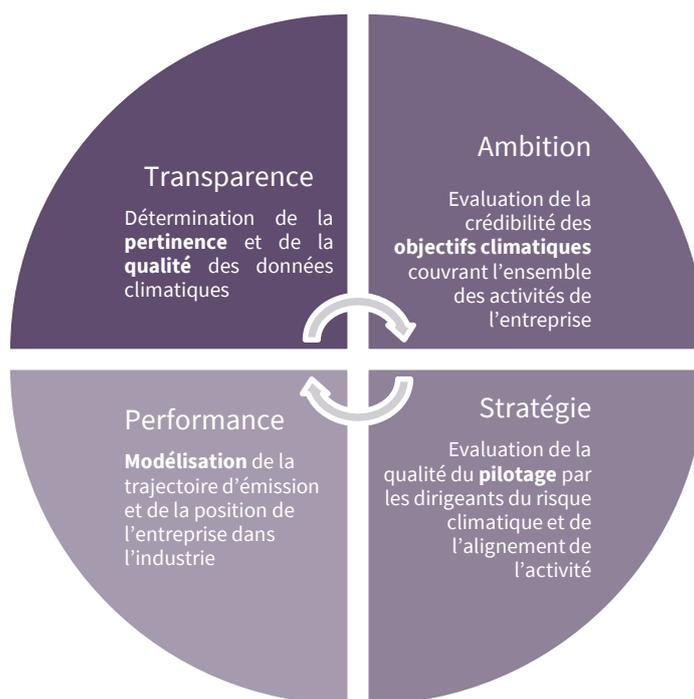
SG 29 Haussmann a bâti sur l'année 2022 une grille d'analyse climat qui permet d'évaluer l'état de maturité et d'ambition en matière climatique des entreprises. Elle s'appuie sur les recommandations du Net Zero Investment Framework ainsi que sur celles de la coalition Climate Action 100+.

Cette grille étudie la qualité des reportings climat des entreprises, évalue leur trajectoire de décarbonation ainsi que la qualité de leur gouvernance climatique. Une grande partie de l'analyse réalisée repose sur l'évaluation de la faisabilité et de la pertinence des objectifs climatiques que les entreprises se fixent au vu des évolutions du secteur et des développements stratégiques de l'entreprise.

Cette méthodologie utilise également des bases de données en open source par exemple à l'aide de la base de données de l'initiative Science-Based Targets qui regroupe des engagements climatiques des entreprises. Cette donnée permet de tenir compte du degré de connaissance d'un émetteur et de sa stratégie pour atténuer son volume d'émission.

Les résultats sont exprimés au travers d'une grille de maturité comprenant six échelons présentant les différents niveaux de maturité climat des entreprises .

La grille est mise à disposition des équipes de gestion et d'engagement, permettant de compléter leur analyse fondamentale et de guider le dialogue auprès des émetteurs. Elle permet également d'évaluer l'alignement aux Accords de Paris des émetteurs et donc des portefeuilles.



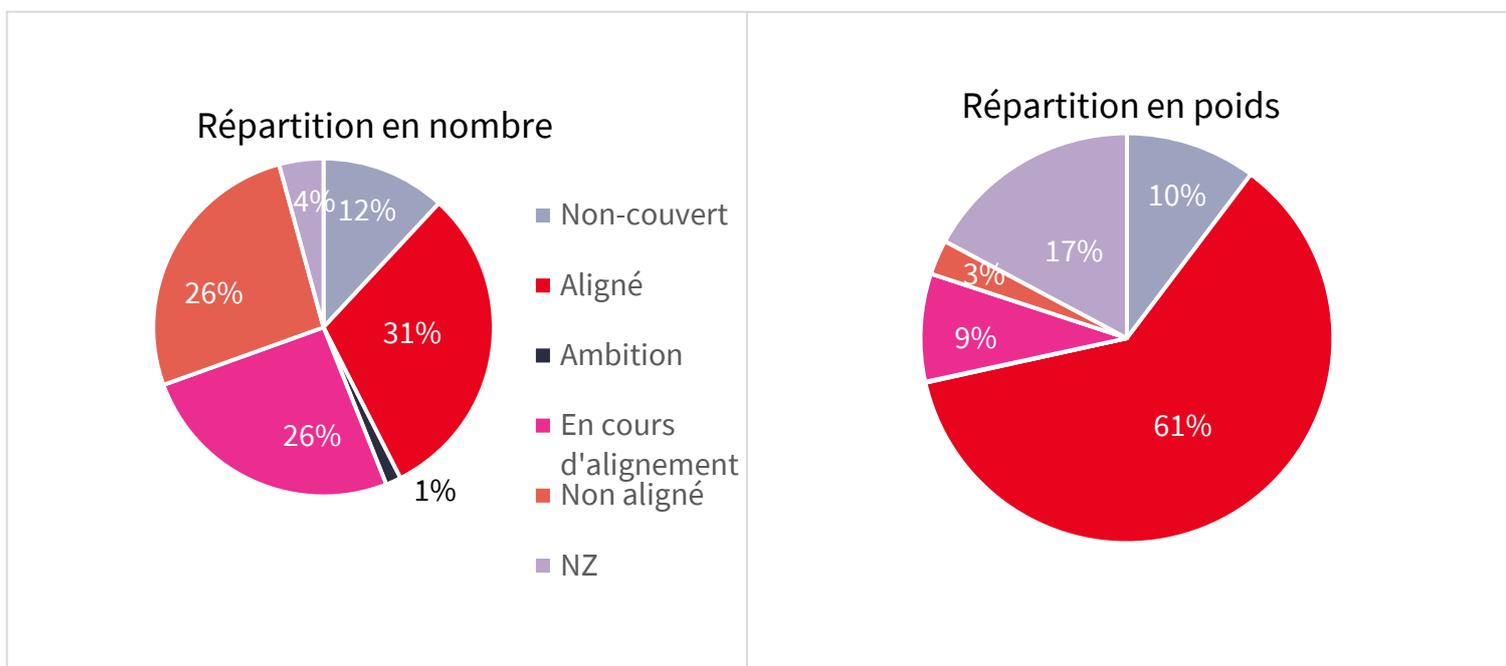
L'équipe de Recherche ESG réalise des travaux continus d'amélioration de cette grille afin de lui permettre de restituer au mieux la performance climatique des émetteurs selon les spécificités de leur secteur. Cette grille est également enrichie des recommandations pertinentes de coalitions d'investisseurs, d'organisations internationales telles que l'Agence Internationale de l'Energie (IEA) et de travaux de recherche académiques.

Les six échelons de la grille sont définis ci-dessous et renvoient à différents stade de déploiement de politiques climatiques:

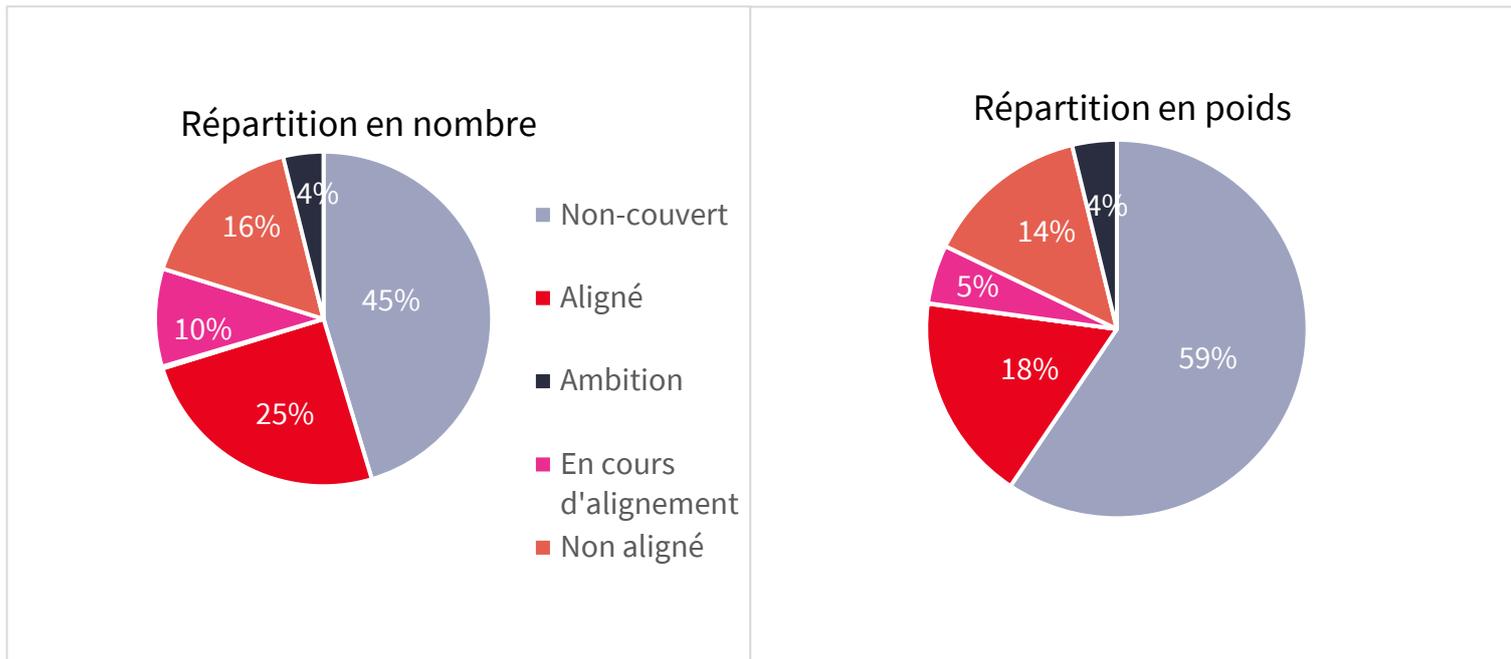
SCORE		INTERPRETATION
10	Carbone neutre et alignée avec la transition juste Just transition	Bilan carbone proche de zéro avec une stratégie climat clairement définie à court, moyen et long terme qui intègre pleinement les principes d'équité et de transition juste
8 - 9	Carbone neutre Net Zéro	Bilan carbone proche de zéro avec une stratégie climat clairement définie à court, moyen et long terme
5 - 7	Alignée avec la trajectoire de neutralité carbone Aligné	Stratégie climat identifiée, transparence du bilan carbone et émission carbone en baisse en lien avec les objectifs de neutralité carbone
2 - 4	En cours de transition vers la neutralité carbone En cours d'alignement	Stratégie climat identifiée, transparence du bilan carbone et émission carbone en baisse
1	Projet d'engagement à atteindre la neutralité carbone Ambition	Stratégie climat identifiée et transparence du bilan carbone
0	Non alignée	Pas de communication du bilan carbone ni d'engagement autour du climat

Il découle de l'application de la grille climat sur le périmètre action et obligation des entreprises contenues dans les **fonds** et **mandats** la répartition des niveaux d'alignement suivante :

- Sur le périmètre action (soit 14% des encours) :



- Sur le périmètre obligatoire (soit 11% des actifs) :



Le périmètre obligatoire non-couvert par la méthodologie comprend entre autre des obligations souveraines. Or, SG 29 Haussmann ne dispose pas à ce stade de méthodologie climat pour des souverains en l’absence de budget climatiques définis par des scénarios Net Zero.

En plus du score de maturité, SG 29 Haussmann avec l’appui de son partenaire S&P Global Trucost, calcule **la température** sur l’ensemble de ses portefeuilles. L’objectif étant de quantifier dans quelle mesure le budget carbone des entreprises est aligné au scénario de 2°C.

Ainsi, deux approches de méthodologie validées par l’initiative Science Based Targets (SBT) ont été retenues:

Approche sectorielle “The Sectoral Decarbonisation Approach” (SDA)

Cette approche s’applique aux entreprises dont le secteur d’activité a des niveaux d’émissions élevés et homogènes. Nous vérifions que chaque entreprise est alignée avec le scénario 2°C spécifique à son industrie.

Approche économique “The Greenhouse gas emissions per unit of value added” (GEVA)

Cette approche s’applique aux entreprises dont le secteur d’activité a des niveaux d’émissions bas et hétérogènes. Les entreprises doivent réduire leurs émissions carbonées en conformité avec les taux requis pour l’économie globale.

Afin d’estimer la température des portefeuilles, SG 29 Haussmann prend en compte plusieurs scénarios (1°, 2°, 3°, 4°C) à un horizon de 5 ans. Ensuite, le volume d’émission émis par l’entreprise est comparé par rapport au volume d’émission de l’émetteur modélisé avec l’hypothèse de réalisation d’un scénario climatique précis.

L’analyse se fait d’abord au niveau de chaque entreprise :

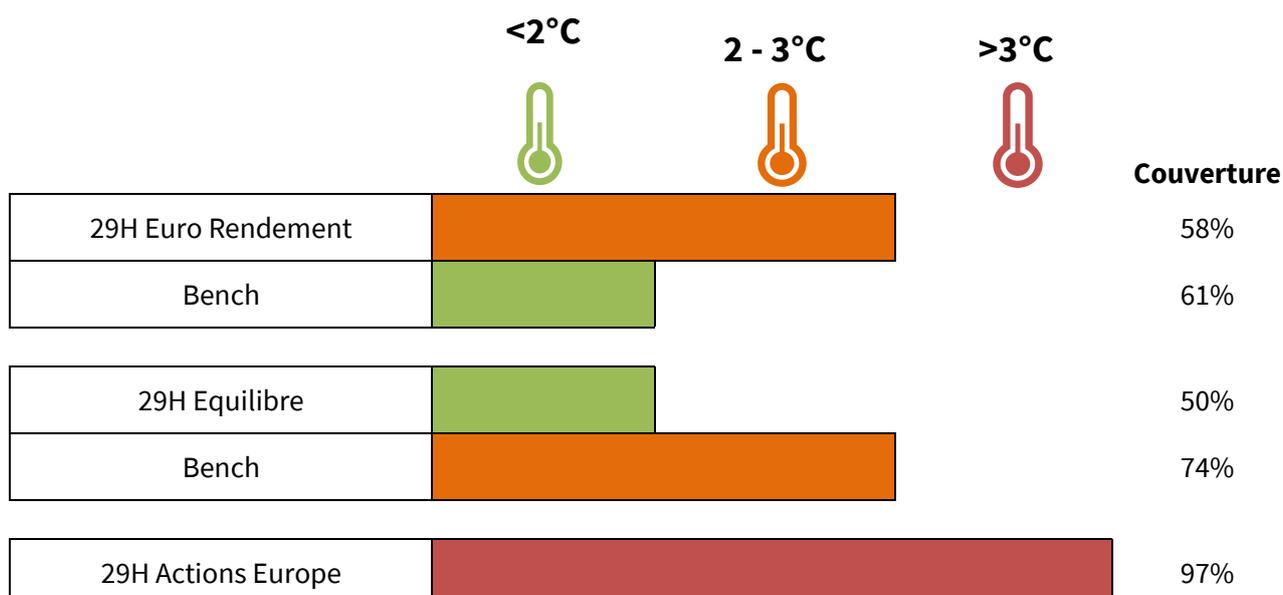
- Si le budget carbone est **négatif** : l’entreprise est alignée au scénario de son benchmark (secteur ou économie globale). Elle émet moins que ce qu’elle aurait pu émettre pour rester dans le cadre d’un scénario climatique précis.
- Si le budget carbone est **positif** : l’entreprise doit encore fournir des efforts sur la réduction des émissions carbonées afin de s’aligner à l’objectif. Elle émet plus que ce qu’elle aurait du émettre pour rester alignée avec un scénario climatique défini.

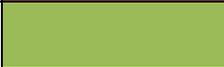
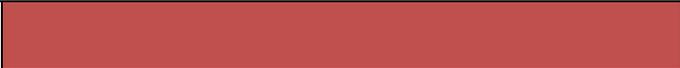
La température du portefeuille correspond, in fine, à la somme du budget carbone des différentes entreprises en portefeuille, au prorata du pourcentage de détention de la valeur de chaque entreprise. Cette approche permet ainsi de refléter le volume d’émissions financées par SG 29 Haussmann.

En 2022, nous avons calculé la température de nos portefeuilles afin de réaliser un suivi de la performance des portefeuilles dans le temps et de compléter l’analyse de maturité des émetteurs. Ces scores sont listés dans le tableau ci-dessous.

Ce tableau décrit le score de température des fonds SG29H et les compare avec leur benchmark. Ainsi, le fonds 29H Equilibre est aligné avec les Accords de Paris (a un score de température inférieur à 2 degrés de réchauffement) alors que son benchmark ne l’est pas (score de température de 2-3 degrés). La couverture (en %) indique le pourcentage d’entreprises des fonds pour lesquels nous avons pu récupérer des données d’émission.

COMPARAISON DE LA TEMPERATURE DES PORTEFEUILLES



Bench		95%
29H Selection Monde		92%
Bench		98%
29H Selection France		89%
Bench		67%
29H Selection Europe		96%
Bench		97%

L'écart de performance climatique entre le fonds 29H Actions Europe et son benchmark s'explique par la surpondération d'entreprises du secteur de l'énergie et sidérurgie (Arcelormittal, Repsol SA, Total SA et Eni SA) par rapport au benchmark. Les fonds 29H selection France et 29H selection Europe sont également davantage investis sur Total SA et Air Liquide SA que leur benchmark.

SG29 Haussmann engage avec tous ces émetteurs (sauf Repsol SA à ce stade) et tient des meeting réguliers sur les sujets engagés avec ces entreprises polluantes.

Le score de température des encours totaux de SG29 Haussmann est quant à lui de 2 degrés, soit un degré de moins que son benchmark.

Pour réaliser cette analyse, nous avons utilisé le score de température de Trucost à Juin 2022 ainsi que les encours des fonds à Décembre 2022.

Pour plus d'informations concernant la méthodologie Trucost, rendez-vous sur <https://www.spglobal.com/esg/trucost>

Pour plus d'informations concernant la méthodologie MSCI ESG, rendez-vous sur <https://www.msci.com/documents/1296102/21901542/ESG-Ratings-Methodology-Exec-Summary.pdf>

LIMITES DE LA METHODOLOGIE

Il existe plusieurs limites concernant cette méthodologie :

- liées à la méthodologie de la société de gestion (analyse qualitative),
- l'état de maturité des standards de modélisation climatique internationaux,
- liées à la disponibilité et à la qualité de l'information, et ce malgré des contrôles de cohérence. L'analyse étant basée sur les informations fournies des data providers externes, la société de gestion est dépendante de ces informations. Par conséquent, les reportings ESG restent à l'heure actuelle encore fractionnés, bien qu'ils s'améliorent avec le temps.

6.3. Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement

En accord avec notre stratégie d'investissement ISR, les OPC appliquent une approche globale en termes de sélection ESG. Celle-ci comprend un volet environnemental intégrant les enjeux du changement climatique. **Les principaux critères couverts dans ces fonds sont les suivants :**

- la politique et la stratégie environnementale de l'entreprise
- la promotion des achats responsables
- l'éco-conception
- la gestion de l'eau
- la maîtrise des émissions des gaz à effet de serre
- l'empreinte carbone des produits/services développés
- la gestion des déchets et substances dangereuses
- les opportunités dans les technologies vertes

Ces différents critères permettent d'apporter un éclairage sur le positionnement de l'entreprise sur les aspects environnementaux et climatiques, dont résulte une notation qui aura une incidence dans la sélection des valeurs. Par ailleurs, pour l'ensemble des fonds disposant du label ISR, nous avons définis des indicateurs d'impact **Environnemental** suivants :

EMPREINTE CARBONE DU PORTEFEUILLE

Nous communiquons l'empreinte carbone (scope 1 & 2) de nos produits en comparaison avec leur indice de référence. Emissions carbone par million d'euros de Chiffre d'Affaires (CA). Cet indicateur mesure la moyenne des émissions en tonnes de CO2 équivalent par unité de revenu des entreprises (en million d'euros de chiffre d'affaires).

REVENUS DES SOLUTIONS À IMPACT DURABLE

Nous analysons la part des émetteurs, pondérée de leur poids au sein de nos portefeuilles, qui sont exposés à des revenus aux solutions d'impact durable. Cet indicateur reflète la mesure dans laquelle les revenus des entreprises sont exposés aux produits et services qui contribuent à résoudre les grands défis environnementaux du monde. L'impact positif est calculé, comme une moyenne pondérée, sur les revenus générés dans les thématiques liés au changement climatique : gestion de la pollution, immobilier durable, efficacité énergétique, énergies alternatives, eau et agriculture durable.

Pour en savoir plus sur notre politique d'investissement en matière de risque de durabilité, rendez-vous sur :

https://sg29hausmann.societegenerale.fr/fileadmin/user_upload/SG29H/pdf/NEW_REG/Politique_investissement_durable.pdf

6.4. indicateurs de suivi

Nom	ISIN	Classes d'actifs	Label	Objectif de performance environnemental
Gamme SG 29 Haussmann				
29 HAUSSMANN EURO RENDEMENT	FR0010902726	Obligations	 Label ISR	Revenus des solutions à impact durable
29 HAUSSMANN EQUILIBRE	FR0007040373	Diversifiés	 Label ISR	Revenus des solutions à impact durable
29 HAUSSMANN ACTIONS EUROPE	FR0011443225	Actions	 Label ISR	Revenus des solutions à impact durable
29 HAUSSMANN SÉLECTION France	FR0011443233	Actions	 Label ISR	Empreinte carbone
29 HAUSSMANN SÉLECTION EUROPE	FR0011443001	Actions	 Label ISR	Revenus des solutions à impact durable
29 HAUSSMANN SÉLECTION MONDE	FR0007050570	Actions	 Label ISR	Revenus des solutions à impact durable
29 HAUSSMANN EURO CREDIT ISR	FR001400BQ78	Obligations	 Label ISR	Revenus des solutions à impact durable
Gamme Nouvelle Génération d'Épargne				
SG ECHIQUIER ACTIONS FRANCE DIVERSIFIÉ ISR	FR0013535549	Actions	 Label ISR	Empreinte carbone
SG ECHIQUIER ACTIONS EUROPE MID CAP ISR	FR0013535523	Actions	 Label ISR	Empreinte carbone
SG BLACKROCK ACTIONS EURO ISR	FR0050000688	Actions	 Label ISR	Empreinte carbone
SG BLACKROCK ACTIONS US ISR	FR0050000100	Actions	 Label ISR	Empreinte carbone
SG BLACKROCK OBLIGATIONS EURO ISR	FR0050000423	Obligations	 Label ISR	Pacte mondial des Nations Unies
SG BLACKROCK FLEXIBLE ISR	FR00140009Z9	Diversifiés	 Label ISR	Pacte mondial des Nations Unies
SG DNCA ACTIONS EUROPE ISR	FR0013535481	Actions	 Label ISR	Revenus des solutions à impact durable
SG DNCA ACTIONS EUROPE CLIMAT	FR0013535390	Actions	 Label ISR	Revenus des solutions à impact durable
SG MIROVA ACTIONS MONDE DURABLE ISR	FR0050000431	Actions	 Label ISR	Empreinte carbone
SG MIROVA ACTIONS EUROPE ENVIRONNEMENT DURABLE	FR0050000449	Actions	 Label ISR	Empreinte carbone
SG MIROVA ACTIONS MONDE CLIMAT	FR0000000085	Actions	 Label ISR	Empreinte carbone
SG MIROVA OBLIGATIONS VERTES	FR0050000456	Obligations	 Label ISR	Empreinte carbone
SG BLACKROCK ACTIONS EMERGENT ISR	FR00140097C3	Actions	 Label ISR	Empreinte carbone

Fonds SIS				
EURO EVOLUTION	LU2010458359	Fonds structuré	 Label ISR	Pacte mondial des Nations Unies
SOGECAP EQUITY OVERLAY	FR0013374915	Fonds structuré	 Label ISR	Pacte mondial des Nations Unies
EUROPE EVOLUTION	LU2178924143	Fonds structuré	 Label ISR	Pacte mondial des Nations Unies
GLOBAL EVOLUTION	LU2276673386	Fonds structuré	 Label ISR	Pacte mondial des Nations Unies
QUADRANT EUROPE	LU2359287443	Fonds structuré	 Label ISR	Pacte mondial des Nations Unies
LFDE International Selection	LU2408608722	Fonds structuré	 Label ISR	Pacte mondial des Nations Unies
EUROPE HORIZON	LU2478815140	Fonds structuré	 Label ISR	Pacte mondial des Nations Unies
GLOBAL HORIZON	LU2478815579	Fonds structuré	 Label ISR	Pacte mondial des Nations Unies

7. STRATEGIE BIODIVERSITE



La Convention des Nations unies sur la Diversité Biologique (CDB) définit la biodiversité comme :

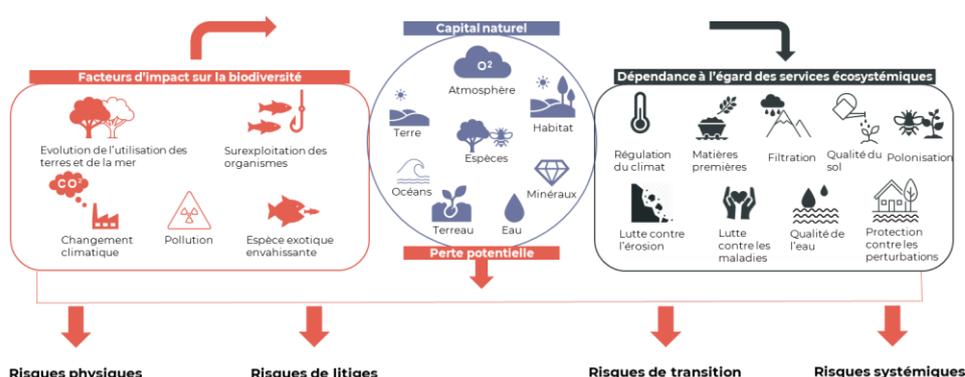
“ La variabilité des organismes vivants de toutes origines, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes dont ils font partie ; cela inclut la diversité au sein des espèces, entre les espèces et des écosystèmes. ”

La conservation de la biodiversité, le maintien des services écosystémiques et la gestion durable des ressources naturelles vivantes sont des aspects primordiaux du développement durable. Le respect et la préservation de la biodiversité ont été reconnus comme priorité internationale par la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la Convention sur la conservation des espèces migratrices, la Convention de Ramsar sur les zones humides, la Convention de l'UNESCO8 sur la protection et la promotion du patrimoine mondial, culturel et naturel, et le Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère.

La biodiversité, au même titre que le climat, nécessite toute notre attention. Selon l'IPBES9, 75% des milieux terrestres et 40% des écosystèmes marins sont fortement dégradés. Les taux d'extinction d'espèces sont 10 à 100 fois supérieurs à ce dernier million d'années : 1 million d'espèces sont actuellement menacées d'extinction.

Sir Robert Watson, Président de l'IPBES, souligne que la Biodiversité est le fondement de la société. Nous sommes à la fois dépendants et avons un impact sur la biodiversité. Nous dépendons de la nature pour l'alimentation, l'eau potable et l'énergie. Il rappelle l'urgence à agir pour arrêter l'exploitation non durable de la nature. Limiter le réchauffement climatique et protéger la biodiversité sont des objectifs complémentaires. Comme constaté par la communauté scientifique : les sols, les forêts et les océans sont des « puits » qui séquestrent le carbone naturellement. Nous ne pourrions pas atteindre l'objectif de neutralité carbone si la restauration et protection de la nature n'est pas priorisée.

Incidence sur les entreprises et dépendance à l'égard de la nature.

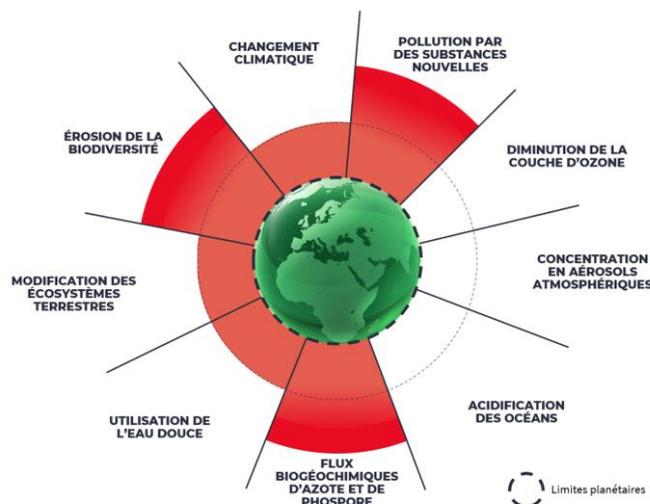


Source: MSCI ESG Research, janvier 2023, d'après ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure) 2021 ; « The Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services », Plateforme inter-gouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), 2019.

⁸ Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (en anglais : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization)

⁹ Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

Le centre de recherche Stockholm Resilience Center a identifié, via la définition du “Safe operating space”, 9 limites correspondant aux seuils à ne pas dépasser sous peine de mettre en danger le fonctionnement du “système Terre”. Le schéma ci-dessous illustre l'estimation du respect actuel des 9 limites de la biodiversité : les seuils de sécurité sont déjà largement dépassés, notamment en termes de perte de diversité génétique (lié au rythme d'extinction des espèces).



Source : SG 29 Haussmann

Face au constat d'urgence, les régulateurs et les parties prenantes ont commencé à mettre davantage l'accent sur la perte de biodiversité. Le 19 décembre 2022 à Montréal lors de la COP15, 196 pays et l'Union Européenne ont signé un accord qui prévoit de :

- Protéger 30% de la planète d'ici 2030 ;
- Restaurer 30% des écosystèmes ;
- Réduire l'impact des pesticides ;
- Augmenter les financements en faveur de la protection du vivant.

La communauté des investisseurs est également de plus en plus disposée à agir, comme en témoigne la création de plusieurs initiatives, telles que la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) ou le Finance for Biodiversity Pledge.

Ayant conscience que le respect et la préservation de la biodiversité sont une priorité internationale et que le secteur financier a un rôle crucial à jouer. SG 29 Haussmann, en tant que filiale du Groupe Société Générale utilise les normes internationales¹⁰ comme cadre de référence pour la protection de la biodiversité et est également impliqué dans des groupes de travail internationaux visant à renforcer la transparence et l'action des émetteurs en la matière :



- L'initiative du Task Force for Natural Disclosure (TNFD) en étant membre du Forum des parties prenantes.
- L'initiative collective Science Base Target for Nature (SBTN), qui a pour but de déployer un cadre de référence permettant de définir des plans d'action « biodiversité ».

Nous avons défini un plan d'action pour affiner notre stratégie liée à la biodiversité :

- Intégration des facteurs de risques et des opportunités liés à la biodiversité dans l'analyse ESG
- Mesurer et communiquer l'empreinte biodiversité, en 2023 pour nos fonds ISR et 2025 pour l'ensemble de nos gestions
- Collaborer et partager avec nos partenaires pour définir des engagements communs
- Engager avec les entreprises notamment celles qui appartiennent à des secteurs ayant des forts impacts négatifs dans la biodiversité
- Affiner notre politique d'exclusions

¹⁰ Cf. Convention sur la diversité biologique, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la Convention sur la conservation des espèces migratrices, la Convention de Ramsar sur les zones humides, la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion du patrimoine mondial, culturel et naturel, et le Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère

Intégration de la biodiversité dans l'analyse ESG

Nous intégrons dans notre process d'investissement, au travers de la notation ESG, les facteurs d'impact et dépendance à la biodiversité. Cette analyse est effectuée en prenant comme base les facteurs direct de perte de biodiversité défini par l'IPBES : changement climatique, l'utilisation des terres, et la pollution de l'air et de l'eau.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- L'intensité et l'empreinte carbone des activités humaines réchauffent l'atmosphère et les organismes vivants n'ont pas le temps de s'adapter. Ainsi, la biomasse (plantes, planctons, etc), à la base de la chaîne alimentaire, est menacée à cause du changement climatique.

L'UTILISATION DES TERRES / CAPITAL NATUREL

- Les politiques et programmes des entreprises conçus pour protéger la biodiversité et répondre aux préoccupations de la communauté sur l'utilisation des terres.
- Les politiques des entreprises d'approvisionnement en matériaux à faible impact environnemental et qui participent à des initiatives visant à réduire l'impact environnemental de la production de matières premières.
- Le risque que les entreprises subissent des pénuries d'eau affectant leur capacité à fonctionner, de perdre l'accès ou d'être soumises à des coûts d'eau plus élevés : évaluation de la proactivité des entreprises sur les processus économes en eau, le recyclage de l'eau et les sources d'eau alternatives.

LA POLLUTION DE L'AIR ET DE L'EAU

- Le risque de contamination toxique des entreprises ou les émissions cancérigènes résultant de leurs opérations.

Mesurer et communiquer

Afin d'avoir une vue plus complète de nos impacts et dépendances liés à la Biodiversité, nous avons calculé, à partir de la méthodologie développée par Carbon4 Finance en partenariat avec CDC Biodiversité :

1. Un indicateur d'empreinte biodiversité de nos portefeuilles exprimé en MSA.km², pour estimer les impacts liés à nos investissements .
2. Les dépendances de nos investissements aux services écosystémiques.

Les indicateurs d'empreinte biodiversité des investissements ainsi que l'étude des dépendances des investissements aux services écosystémiques permettent de mesurer le respect des objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique. En effet, l'indicateur MSA permet d'évaluer et de suivre l'état de perturbation des écosystèmes dans lequel les entreprises ont un impact (dans le cadre de leurs opérations directes, mais aussi de leur chaîne de valeur) et donc d'opérer des choix sur la base de cette évaluation pour mieux conserver la diversité biologique. L'étude de la dépendance des investissements aux services écosystémiques permet quant à elle de déterminer dans quelle mesure les constituants du portefeuille sont dépendants aux services écosystémiques, c'est-à-dire aux services rendus par la nature (pollinisation, assainissement de l'eau, etc.).

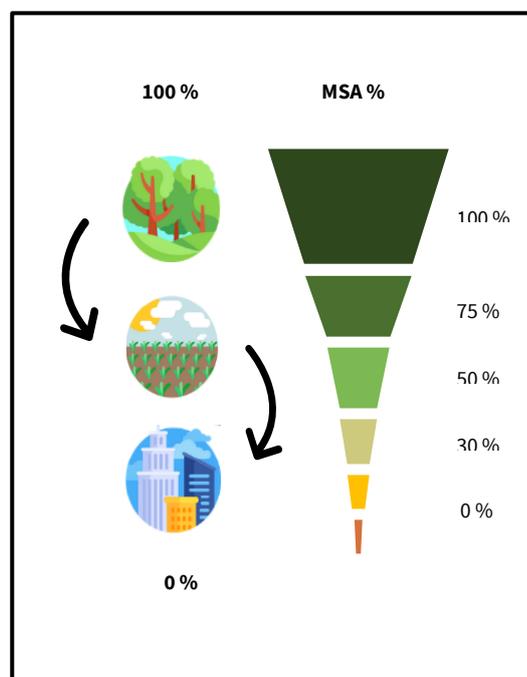
Pour ce premier état des lieux, nous avons défini comme priorité les fonds suivant un process ISR dans le cadre du Label ISR. Nous nous engageons à élargir le périmètre d'analyse d'ici 2025. Les résultats présentés portent sur 13.12% des investissements de SG 29 Haussmann.

Le Mean Species Abundance (MSA) exprimé en pourcentage est un indicateur de l'intégrité d'un écosystème donné, obtenu en comparant cet écosystème à son état vierge et non perturbé. Il nous permet d'évaluer les impacts de nos investissements sur la biodiversité. Le MSA varie de 0 à 100 %, où 100 % représente un écosystème non perturbé (par exemple une forêt primaire) et 0% un écosystème entièrement artificialisé (par exemple un parking). Un impact de 1 MSA.km² équivaut à l'artificialisation de 1 km² de zones naturelles non perturbées.

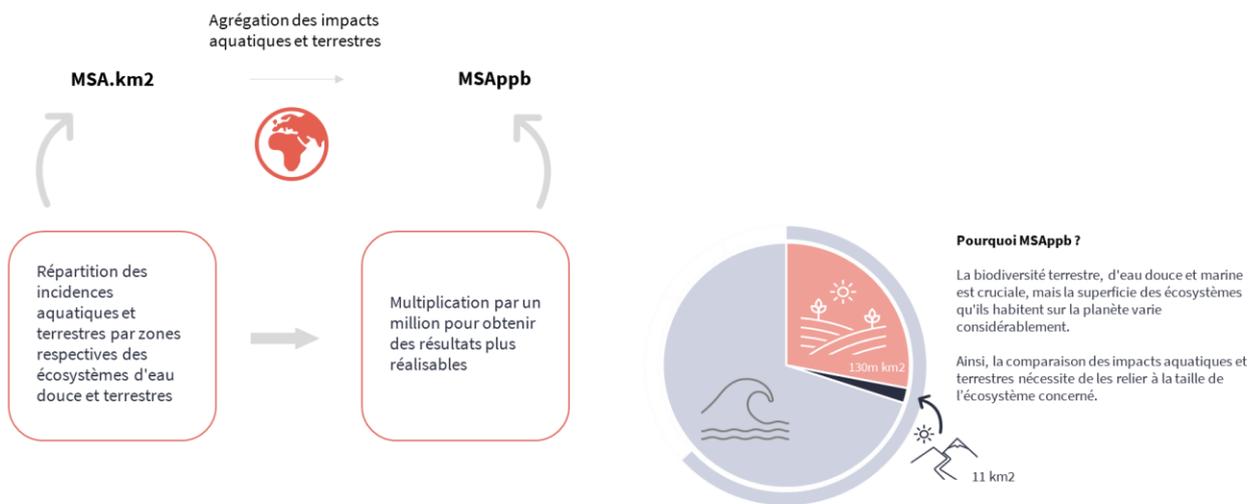
Par exemple, 1 km² de forêt primaire transformée en parking représente une perte de 100 % MSA, soit 1 MSA.km².

L'empreinte comptabilise deux types d'impacts :

- les impacts statiques, qui correspondent à l'ensemble des impacts passés par l'activité économique ;
- les impacts dynamiques, qui correspondent aux impacts qui ont eu lieu au cours de la période évaluée



Conversion MSA.km² à MSAppb



Source : SG29H, Carbon4 Finance et CDC Biodiversité

En utilisant la base de données BIA-GBS de Carbon4 Finance , nous avons réalisé une étude. L'étude démontre que les investissements de SG 29 Haussmann exercent des pressions principalement sur le changement climatique et sur l'utilisation des terres en milieu terrestre. Ces pressions sont exercées essentiellement au travers des expositions aux secteurs : Industrie manufacturière, mines et exploitations minières, activités financières et d'assurance. Cette exposition représente 62% d'encours des fonds labellisés ISR de la poche Actions et Obligations corporate.

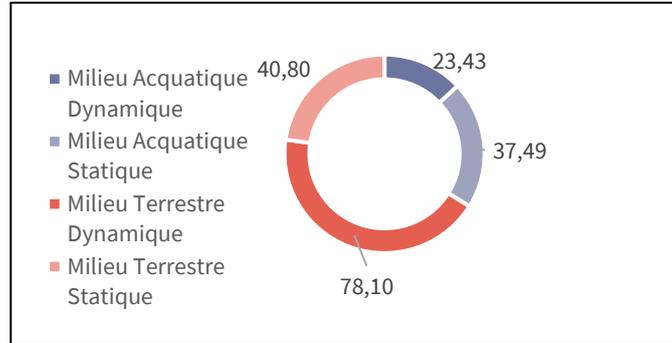
Par ailleurs, les investissements de SG 29 Haussmann présentent des dépendances critiques notamment aux services écosystémiques : régulation du climat, protection contre les inondations et les tempêtes, eau souterraine et eau de surface. Les secteurs économiques les plus exposés sur le scope 1 au risque de l'érosion de la biodiversité sont : Industrie manufacturière, mines et exploitations minières et production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné.

Empreinte Biodiversité en MSA km2 :

		Surface de biodiversité impacté
Milieu Aquatique	Dynamique	0,26
	Statique	20,26
Milieu Terrestre	Dynamique	10,15
	Statique	265,21

Empreinte Biodiversité en MSAppb :

Milieu Aquatique	Dynamique	23,43
	Statique	37,49
Milieu Terrestre	Dynamique	78,10
	Statique	40,80



Impact par pression Terrestre :



Changement climatique
66 MSAppb



Utilisation des terres
52 MSAppb



Pollution de l'air et de l'eau
1 MSAppb

Impact par pression Aquatique :



Changement climatique
8 MSAppb



Utilisation des terres
21 MSAppb



Pollution de l'air et de l'eau
25 MSAppb

Dépendance critique Scope 1 aux services écosystémiques

	Mines et exploitations minières	Activités financières et d'assurance	Industrie manufacturière	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Information et communication	Transport et entreposage	Activités immobilières	Distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motos	Activités de services administratifs et de soutien	Autres activités de services	Construction
> 20%*												
< 20%*												
Energie d'origine animale												
Bio-rémediation												
Atténuation des flux de masse												
Régulation du climat												
Dilution par l'atmosphère et les écosystèmes												
Lutte contre les maladies												
Fibres et autres matériaux												
Filtration												
Protection contre les inondations et les tempêtes												
Matériaux génétiques												
Eau souterraine												
Maintien des habitats des pépinières												
Stabilisation des masses et contrôle de l'érosion												
Médiation des impacts sensoriels												
Lutte contre les parasites												
Pollinisation												
Qualité du sol												
Eau de surface												
Ventilation												
Maintien de l'écoulement de l'eau												
Qualité de l'eau												

*Revenus moyens pondérés avec un dépendance critique aux services écosystémiques
Source : Biodiversity Impact Analytics powered by the Global Biodiversity Score database, GBS 1.1.0, 2023, Carbon4 Finance

Limites méthodologiques

A ce stade, l’empreinte biodiversité présente encore des limites dû à la manque des données et consensus scientifique. L’empreinte d’un émetteur est calculée sur la base des émissions carbonees (pour la pression liée au changement climatique) et sur la base de moyennes sectorielles. Cet indicateur permet uniquement d’identifier des impacts sectoriels et actuellement il n’est pas possible de faire une analyse bottom-up au sein d’un même secteur. De plus, le MSAppb* ne couvre pas la totalité des pressions, notamment les espèces invasives, les écosystèmes marins et l’écotoxicité.

Collaborer et partager

La stratégie d’engagement de SG 29 Haussmann sert de levier d’action fort sur différentes thématiques ESG. Afin de prendre des engagements en faveur de la biodiversité et de nous permettre d’engager les émetteurs, nous avons signé [Finance for Biodiversity Pledge](#) en juin 2022. Cet engagement sera poursuivi par la publication d’un rapport de transparence sur la biodiversité avant 2025.

Dans ce cadre, nous participons également à trois groupes de travail au sein de l’initiative Finance for Biodiversity : *engagement avec les entreprises, évaluation de l’impact et mise en place d’objectifs biodiversité*. Notre collaboration au sein des ces groupes de travail, nous permettent d’alimenter nos connaissances en matière de biodiversité et de prendre part à des actions collaboratives sur la biodiversité.

Engager avec les entreprises

Lors de nos dialogues individuels, le sujet de la biodiversité a été abordé relativement à l’état de maturité et d’avancement de l’émetteur. La biodiversité représente près de 30% des thématiques d’engagement au cours de l’année 2022.

SG 29 Haussmann interroge plus particulièrement sur la place des enjeux liés à la biodiversité dans les matrices de matérialité des émetteurs, la gestion de l’eau ou encore la participation à des initiatives pour la biodiversité (par exemple : Act4Nature et SBTN) et les résultats de leurs engagements, le cas échéant.

Affiner notre politique d'exclusions

La philosophie d'investissement responsable de SG29 Haussmann répose sur la Transition. C'est au travers de l'accompagnement et dialogue que nous considérons avoir un impact dans l'économie. L'exclusions n'est pas en soi une priorité mais un outil qui nous permet d'aligner nos investissements avec nos convictions.

CONTROVERSES

SG 29 Haussmann s'engage à exclure de l'univers d'investissement toute entreprise étant confrontée à des controverses très sévères selon la méthodologie MSCI. Une controverse ESG peut être définie comme un incident ou une situation existante dans lesquels une entreprise confrontée à des allégations de comportement négatives à l'égard de diverses parties (employés, fournisseurs, collectivités, environnement, actionnaires ou société au sens large). C'est dans ce contexte, que SG 29 Haussmann exclut de son univers les entreprises avec des controverses très sévères liées à l'utilisation ou à la gestion des ressources naturelles. Les facteurs affectant cette évaluation comprennent, mais sans s'y limiter, une implication dans des affaires juridiques liées aux ressources naturelles, à l'impact environnemental, des impacts dus à l'utilisation directe ou indirecte des produits ou services de l'entreprise, la résistance aux pratiques améliorées et les critiques des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et/ou d'autres observateurs tiers.

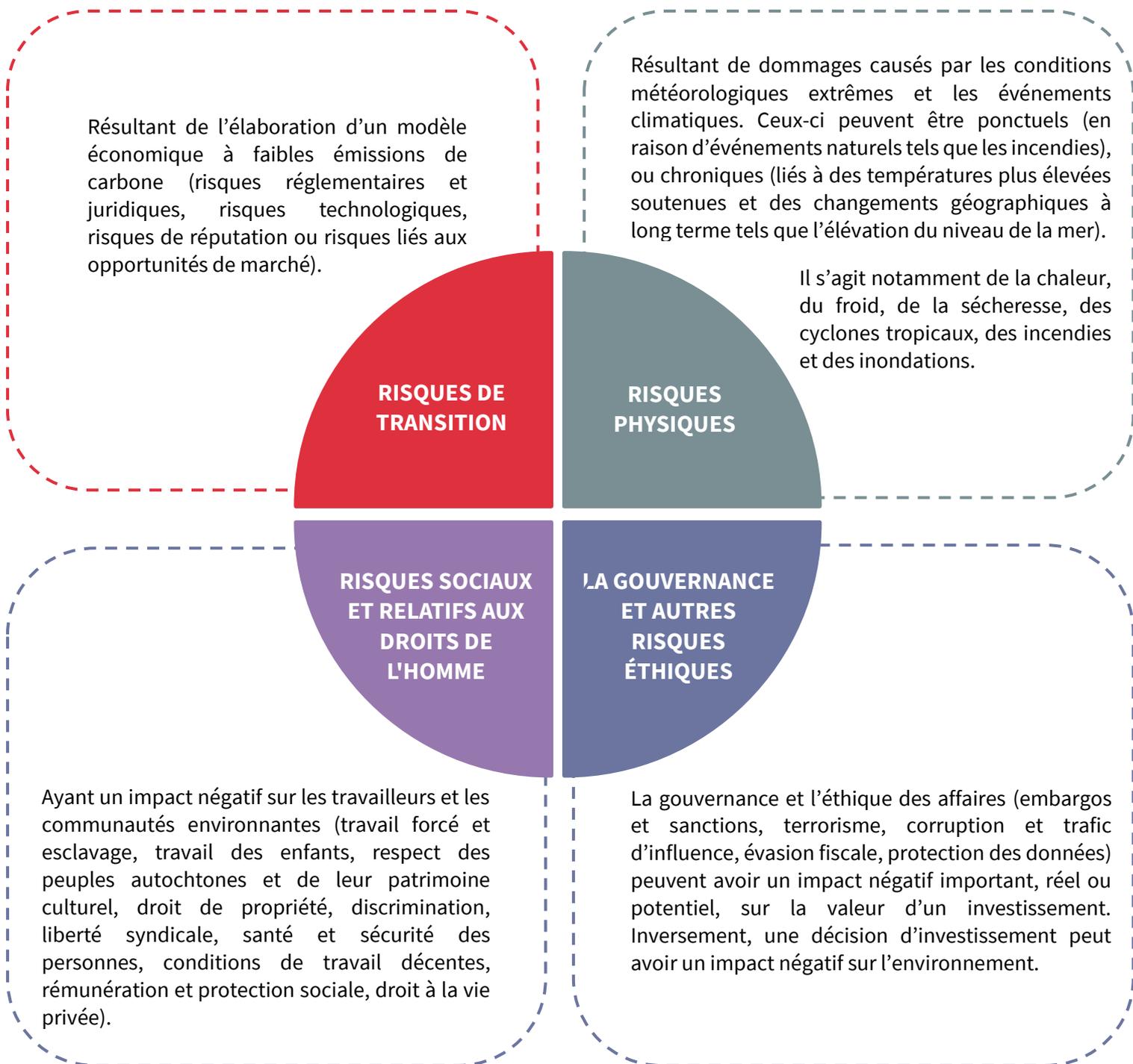
EXCLUSIONS LIÉES À LA DÉFORESTATION

Grâce à ses choix d'investissement stratégiques, SG 29 Haussmann s'inscrit dans la lignée des engagements pris par les dirigeants mondiaux lors de la COP26, ayant pour objectif de mettre fin à la déforestation d'ici 2030. Depuis 2022, sont exclues de nos investissements toutes les entreprises productrices d'huile de palme n'ayant pas de politiques de traçabilité de 100%.

A person in a yellow jacket and blue pants is balancing on a tightrope high above a mountain valley. The person is standing on a thin wire that stretches across the frame. The background shows a vast mountain range with green valleys and a small town in the distance. The sky is filled with white and grey clouds. The overall scene is one of a high-altitude, adventurous activity.

8. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES

Par risque en matière de durabilité, nous entendons un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s’il survenait, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l’investissement. SG 29 Haussmann est pleinement conscient que les émetteurs de titres financiers sont confrontés à des risques de durabilité tels que :



Double approche du concept de matérialité en matière de publication d'informations liées au climat

MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE

Dans la mesure nécessaire pour comprendre le développement, la performance et la situation de l'entreprise.



Audience principale :
INVESTISSEURS

MATÉRIALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

... et impact sur ses activités



Audience principale :
CONSOMMATEURS, SOCIÉTÉ CIVILE, EMPLOYÉS, INVESTISSEURS

L'intégration ESG est une composante essentielle à l'ensemble du processus d'investissement mis en œuvre au sein de la société de gestion. Nous avons pris des engagements concernant la prise en compte des critères environnementaux et sociaux dans notre politique et nos décisions d'investissement qui s'appliquent sur les détentions de titres en direct :

- SG 29 Haussmann applique systématiquement les recommandations du Groupe Société Générale et se conforme à ses politiques sectorielles et normatives, notamment en matière Environnementale et Sociale
- SG 29 Haussmann s'efforce d'exclure tout investissement dans des sociétés dont la note de « controverse ESG » est jugée très sévère (controverse « rouge » selon la nomenclature MSCI)
- SG 29 Haussmann exclut de l'univers d'investissement les entreprises productrices de tabac, ainsi que les sociétés fournisseurs dont 50% du chiffre d'affaires est lié au tabac.

L'intégration des risques de durabilité par la Société de Gestion dans ses processus de décisions d'investissement est assurée par les équipes des risques. Des contrôles spécifiques sont effectués au sein de la direction des risques en post trade. Le contrôle s'effectue sur l'ensemble des titres vifs détenus dans les fonds et mandats gérés par SG 29 Haussmann.

Pour plus de détails, se référer à notre politique des risques de durabilité :

https://sg29haussmann.societegenerale.fr/fileadmin/user_upload/SG29H/pdf/NEW_REG/Politique_investissement_durable.pdf

Risques Politiques et Juridiques

Les risques et opportunités politiques et juridiques peuvent se définir comme tout changement politique, social, sécuritaire ou lié à une règle de droit, pouvant impacter les intérêts environnementaux.

Quelques exemples liés aux risques politiques et juridiques :

Définition

- Augmentation du prix des émissions de Gaz à Effet de Serre
- Amélioration des obligations de déclaration d'émissions
- Apparition de nouveaux mandats et réglementations sur les produits et services existants
- Accroissement de l'exposition aux plaintes et litiges

Impact sur l'activité

De tels événements pourraient impacter significativement l'activité de la société de gestion. Ce qui pourrait par exemple, déprécier les actifs en raison des bouleversements politique, ou bien augmenter les coûts d'exploitation (coûts de conformité, prime d'assurance, etc.), mais aussi les coûts des produits et services fournis, à raison d'amendes et de jugements.

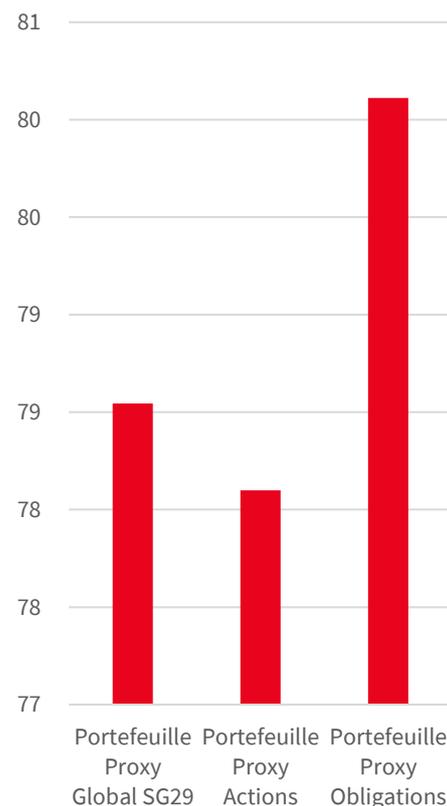
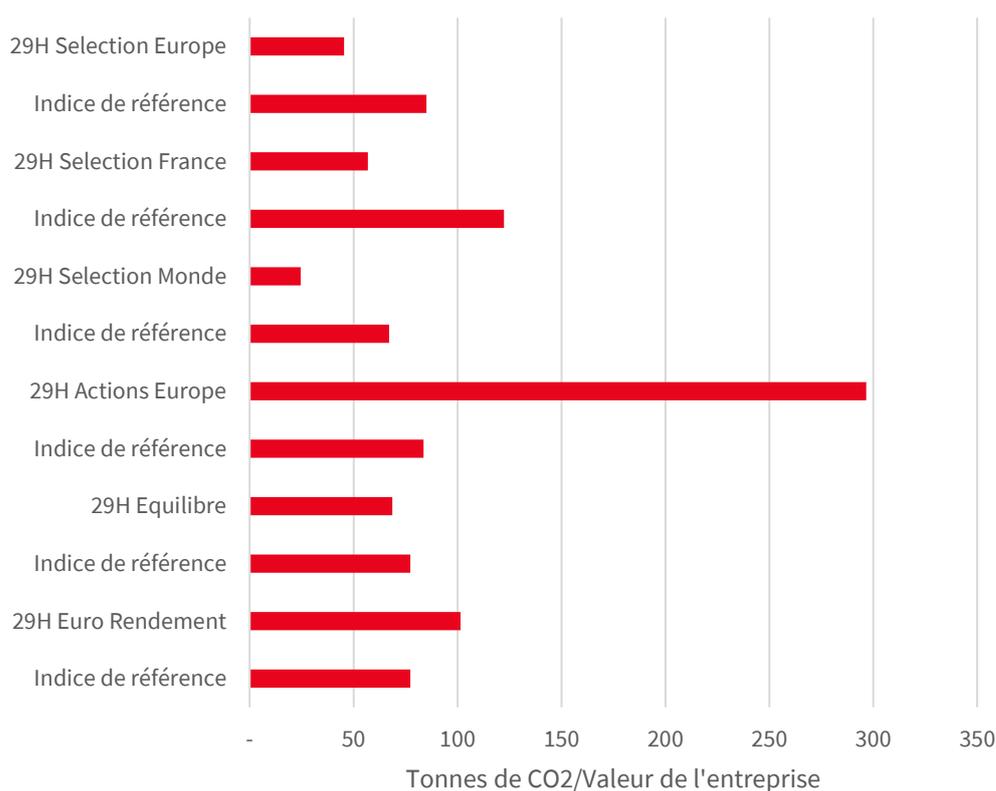
Mesure

Pour mesurer le risque de transition lié aux risques politiques et juridiques, nous analysons l'empreinte carbone (scope 1 & 2) ainsi que l'intensité des gaz à effet de serre de nos portefeuilles.

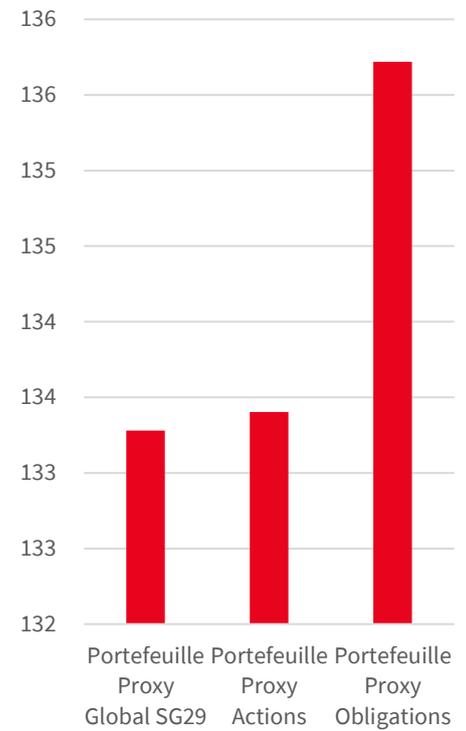
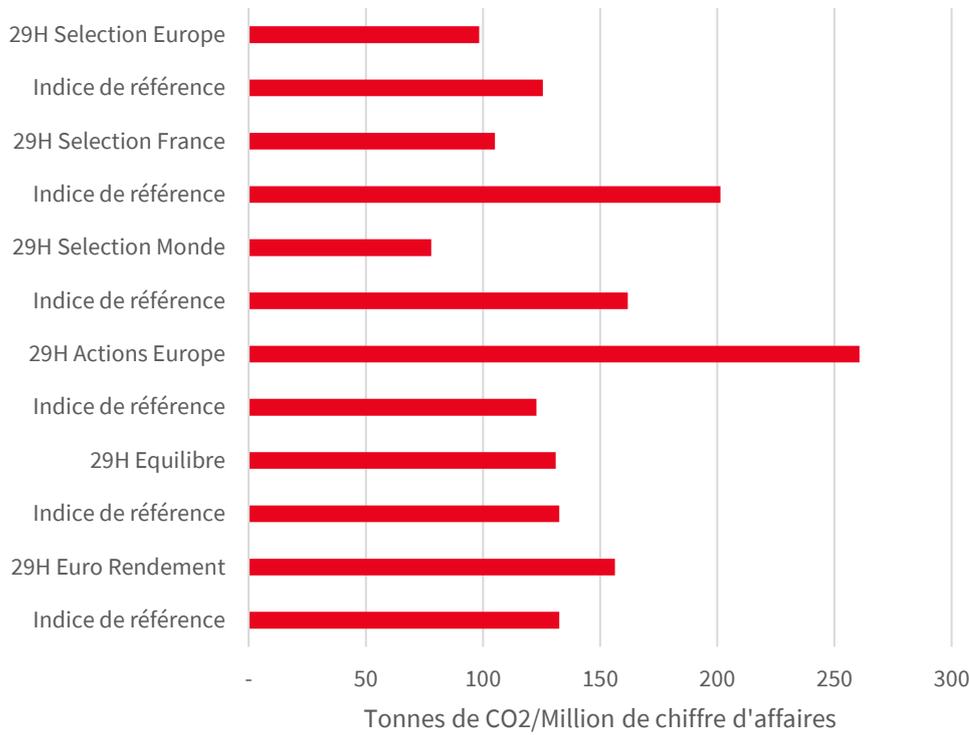
Horizon de temps

L'adoption de la réglementation Taxonomie a pu matérialiser à court-terme ce type de risque.

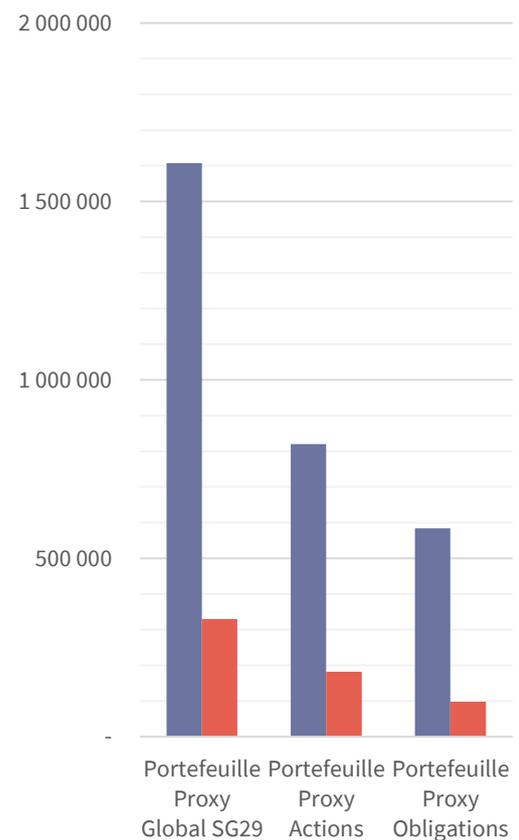
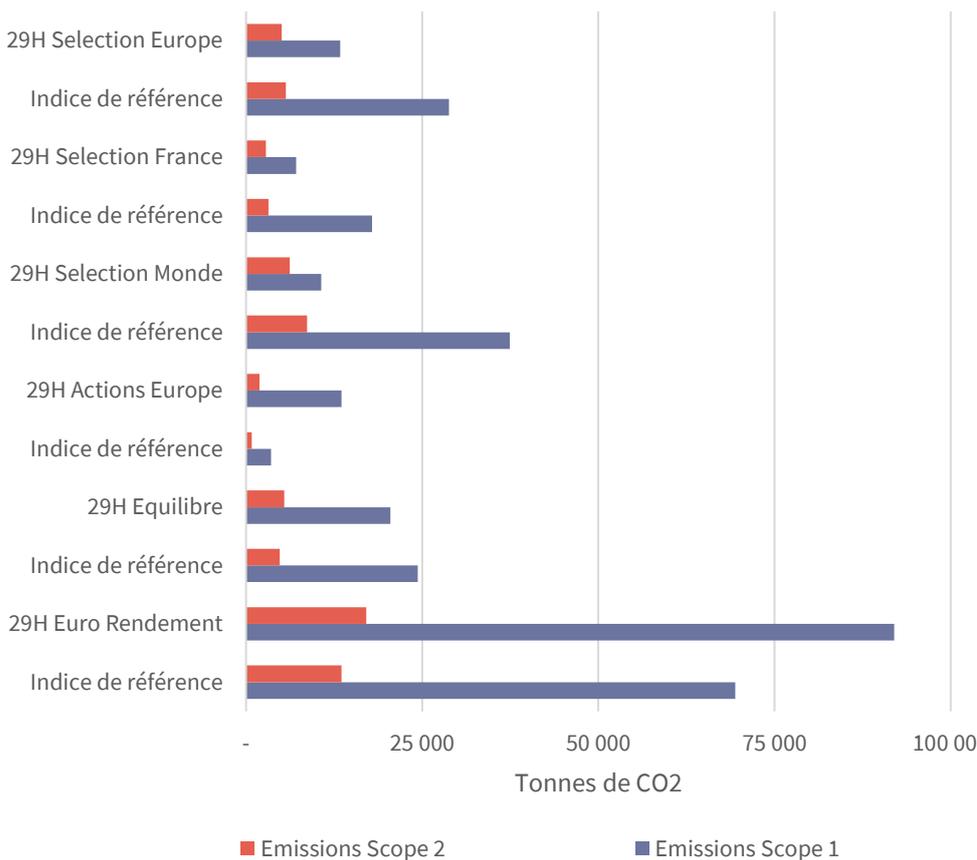
Empreinte carbone de nos portefeuilles



Intensité de GES de nos portefeuilles



Emissions de Gaz à Effet de Serre de nos portefeuilles



Risques Technologiques

Les risques technologiques sont liés à des innovations et ruptures technologiques favorables à la lutte contre le changement climatique.

Quelques exemples liés au risque technologique :

Définition

- Substitution de produits et services existants à faibles émissions
- Investissement infructueux dans de nouvelles technologies
- Coûts de la transition technologique vers une réduction des émissions

Impact sur l'activité

De tels événements pourraient impacter significativement l'activité des entreprises. Ce qui pourrait par exemple, augmenter les coûts de la recherche et développement (R&D), d'adopter et de déploiement de nouvelles solutions technologiques alternatives, déprécier les actifs existants, ainsi que la demande des produits et services actuels.

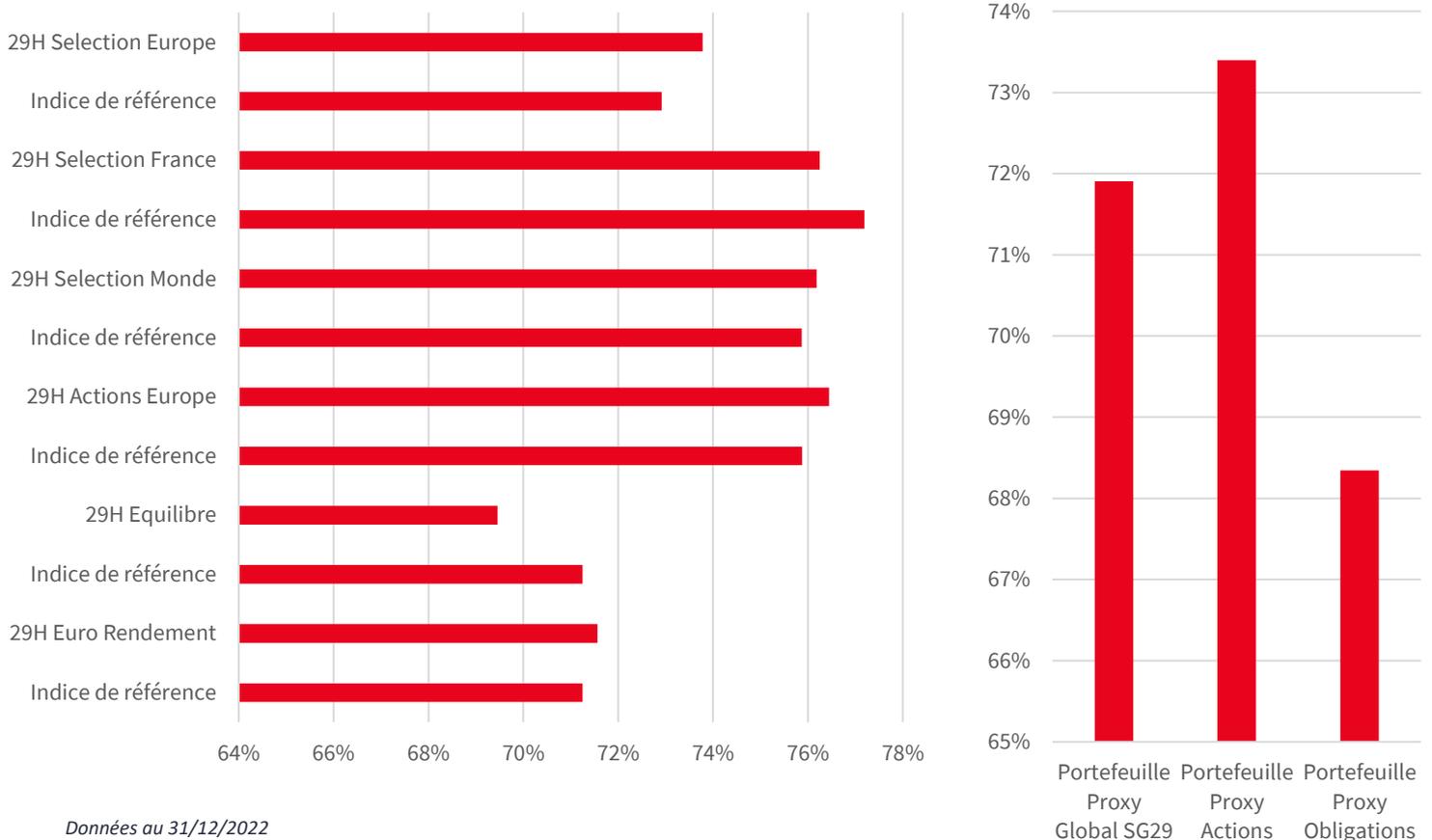
Mesure

Pour mesurer le risque de transition lié aux risques technologiques, nous analysons la part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable en portefeuille.

Horizon de temps

Le progrès technologique, favorisant les énergies renouvelables, permet de plus en plus de distinguer les différents aspects énergétiques d'un portefeuille à moyen terme, notamment la part brune et verte. Quand la première fait référence aux énergies fossiles, la deuxième désigne les activités fournissant des solutions environnementales.

Consommation et production d'énergie non renouvelable



Risques de Marché

Le risque de marché peut se définir comme l'apparition d'événements imprévus provoquant des fluctuations sur les marchés financiers, ce qui impacterait la valeur du portefeuille.

Quelques exemples liés au risque de marché :

Définition

- Changement de comportement des clients
- Incertitude des signaux de marché
- Augmentation du coût des matières premières

Impact sur l'activité

De tels événements pourraient impacter significativement l'activité de la société de gestion. Ce qui pourrait par exemple, diminuer la demande de produits et services en raison du changement de préférences des consommateurs, augmenter les coûts de production en raison de l'évolution des prix des intrants (énergie, eau, matériels, etc.) et les exigences de production, changer brusquement les coûts énergétiques, modifier les compositions des sources de revenus, réévaluer les actifs entraînant par la suite une diminution des actifs et des revenus.

Mesure

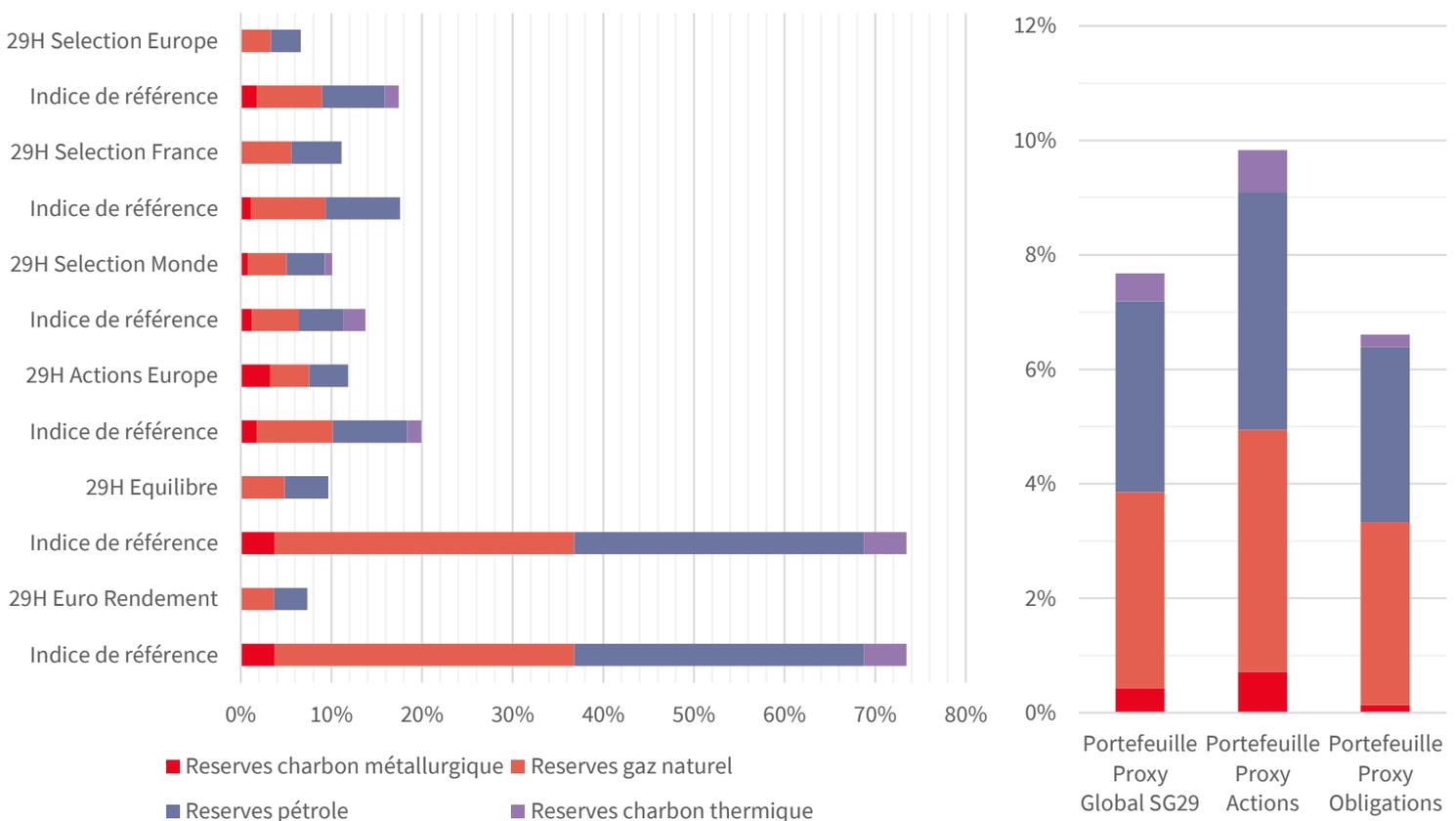
Pour mesurer le risque de transition lié aux risques de marché, nous analysons l'exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles.

Horizon de temps

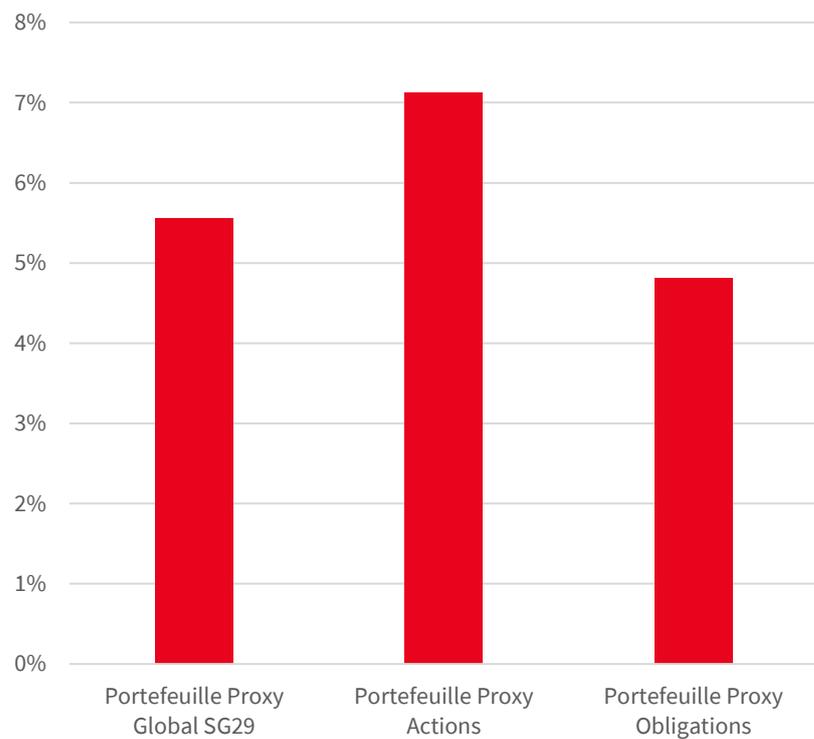
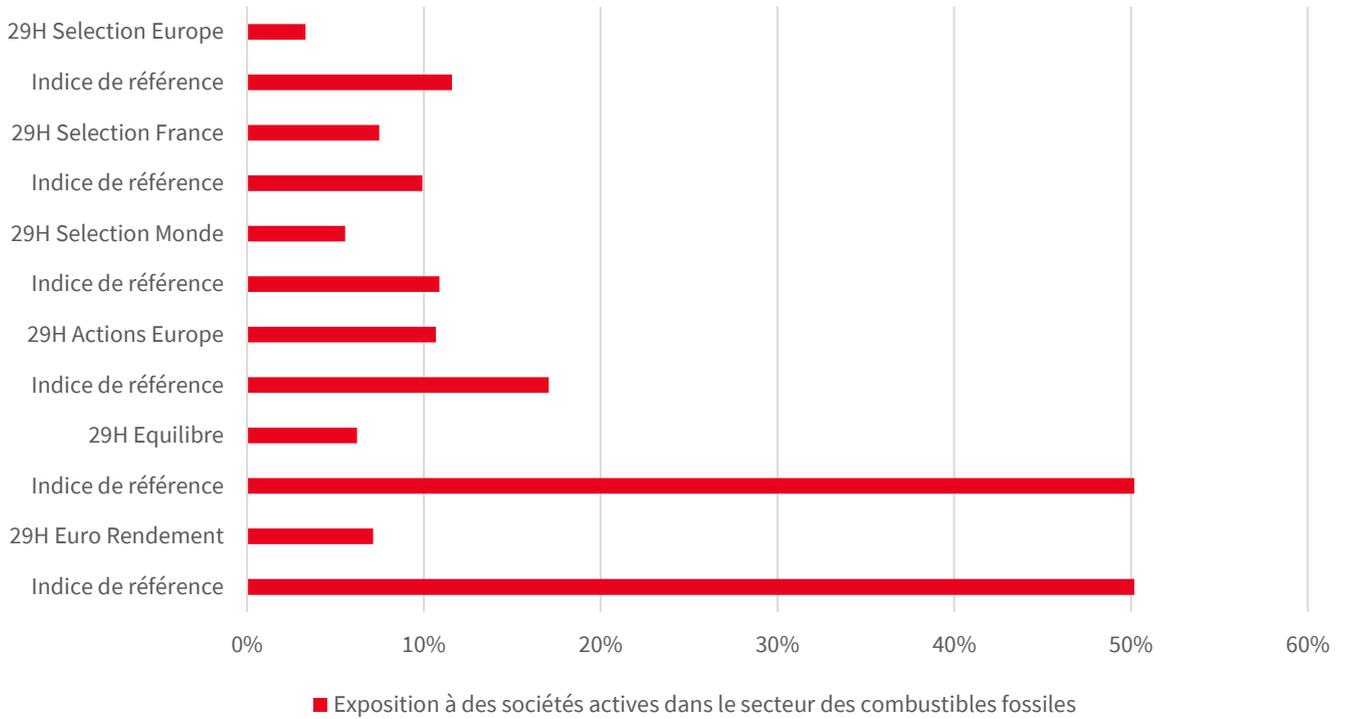
A moyen terme, les revenus résultant du charbon thermique sont voués à disparaître.

A court terme : Exclusions

Exposition aux émetteurs ayant des réserves de combustibles fossiles



Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles



Données au 31/12/2021

Risques de Réputation

Le risque de réputation peut se définir comme l'impact encouru par une société face à un scandale qui contribuerait à ternir l'image de marque de l'entreprise à la suite d'une erreur de gestion.

Quelques exemples liés au risque de réputation :

Définition

- Défaillance en matière de conformité aux règles sanitaires
- Mauvaise gestion sur le plan social
- Accident catastrophique

Impact sur l'activité

De tels événements pourraient impacter significativement l'activité des entreprises. Ce qui pourrait par exemple, nuire aux revenus liés à la baisse de la demande des biens et services, à la réduction de la production, aux impacts négatifs sur la gestion et à la planification.

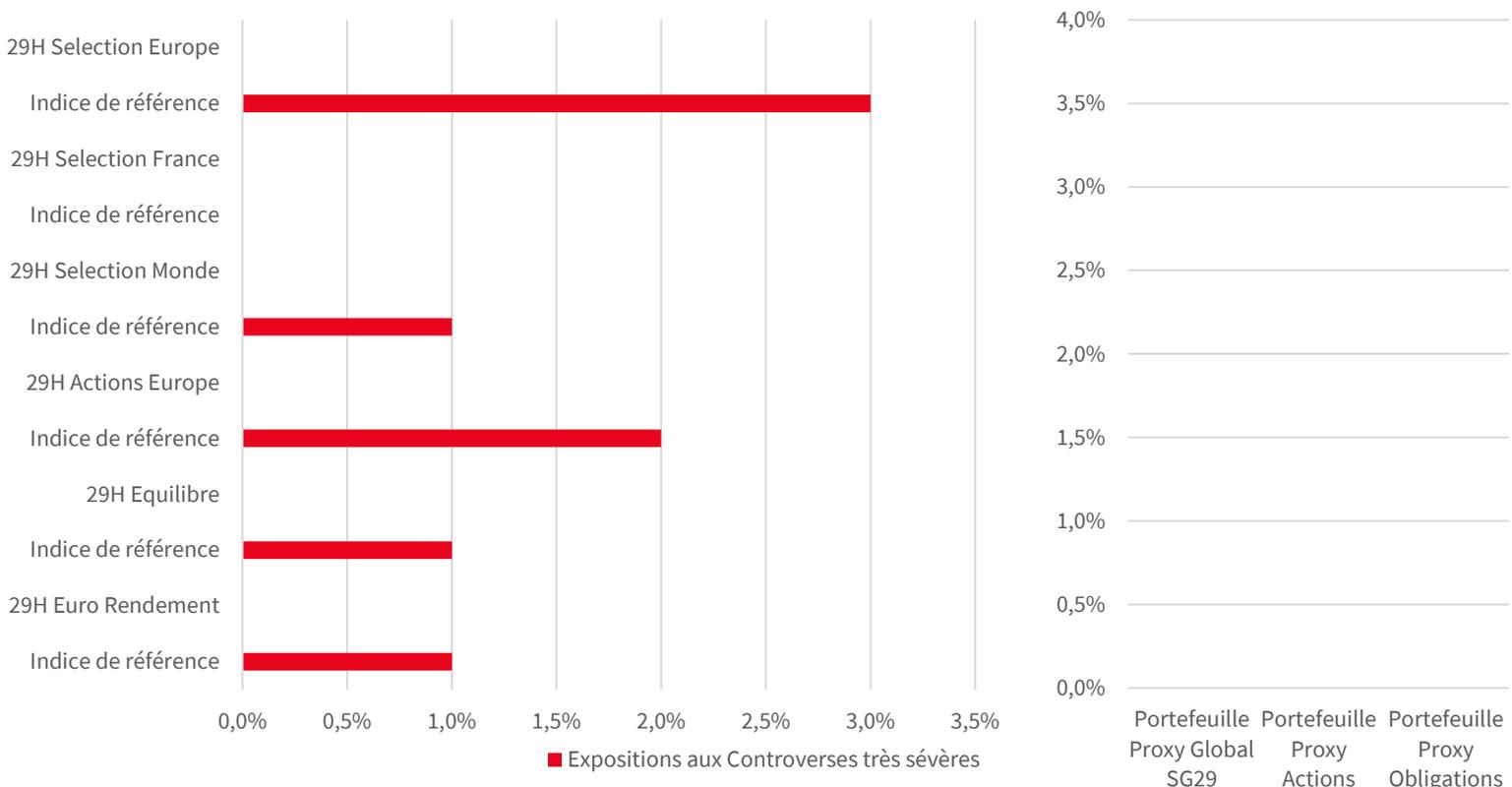
Mesure

Pour mesurer le risque lié à la réputation, nous analysons minutieusement les controverses, notamment en termes ESG, pouvant affecter les portefeuilles sous gestion.

Horizon de temps

Le risque réputationnel est un enjeu primordial pour toute entité à court-terme. SG 29 Haussmann s'intéresse donc tout particulièrement à l'exposition des controverses liées au respect des normes internationales dans ses portefeuilles. Effectivement la controverse est définie comme une situation dans laquelle une entreprise doit répondre à des déclarations ayant des impacts négatifs sur son activité à court terme.

Expositions aux Controverses très sévères



Risques Physiques

Définition

Le risque physique aiguë peut se définir comme l'augmentation de l'intensité et de la fréquence climatique extrême. Ce risque peut se traduire par la gravité accrue des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les cyclones, les inondations ou les incendies.

Le risque physique chronique peut se définir comme l'évolution des filières agricoles et des conditions climatiques, la variabilité de régime des précipitations, le changement des courants et des paysages, ainsi que l'augmentation des températures et du niveau des mers.

Impact sur l'activité

De tels événements pourraient impacter significativement l'activité de la société de gestion. Ce qui pourrait par exemple, diminuer les revenus globaux et augmenter les coûts de toute activité notamment dû à une réduction de la capacité de production, et aux impacts négatifs sur la main-d'œuvre.

L'épuisement des services écosystémiques, comme les fabricants de produits alimentaires, fait peser un risque physique à toutes les entreprises dépendantes de ces ressources.

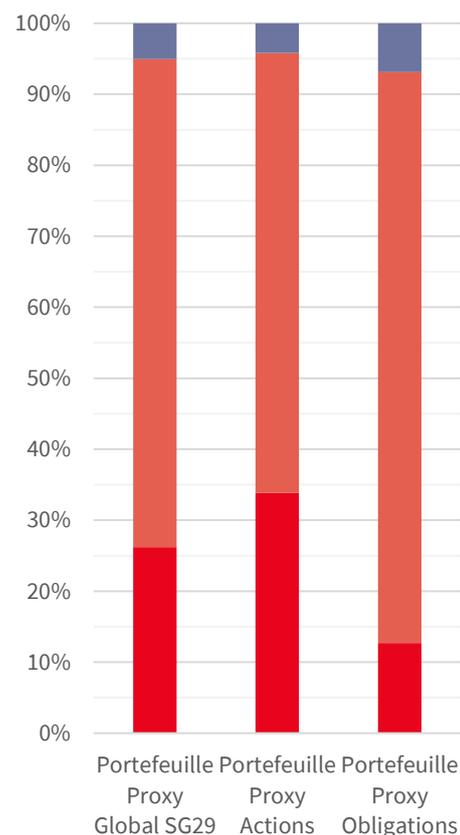
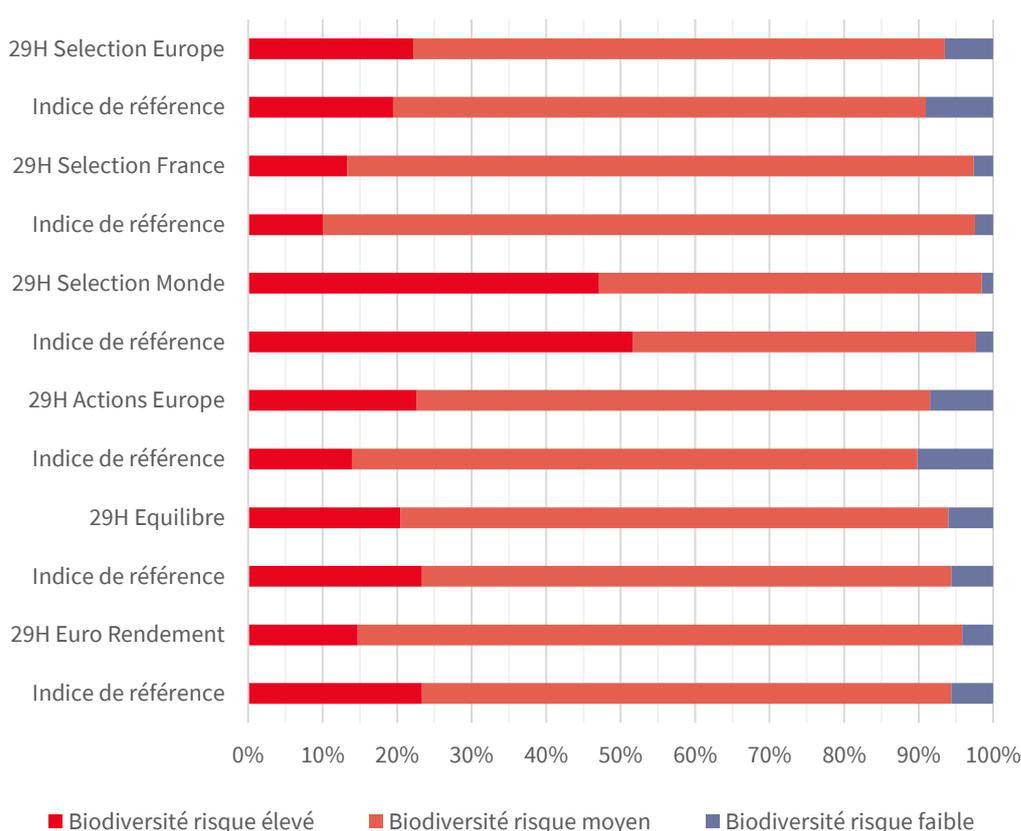
Mesure

Pour mesurer le risque physique, comprenant les risques physiques aigus et chroniques, nous analysons tout particulièrement l'exposition aux écosystèmes fragiles et aux stress hydriques.

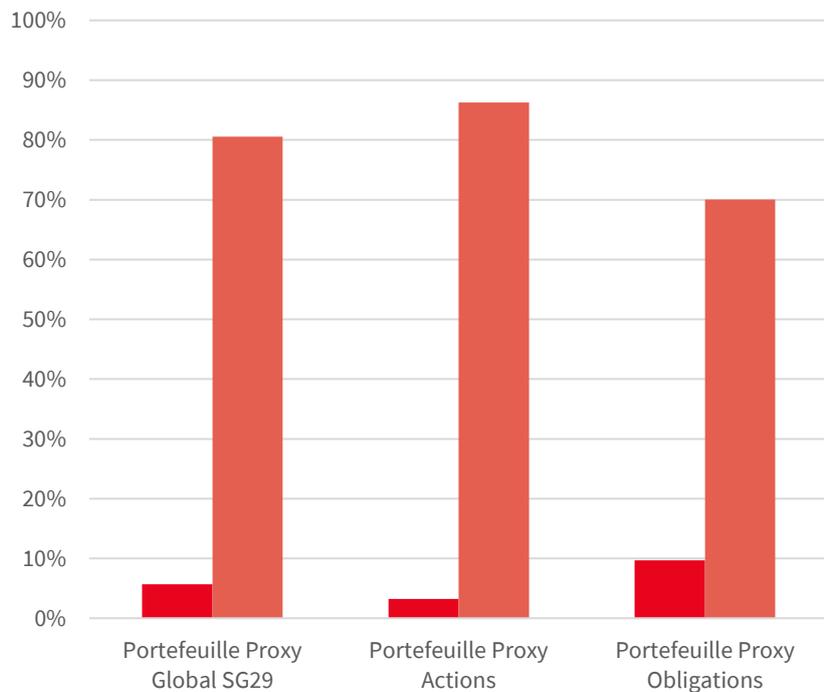
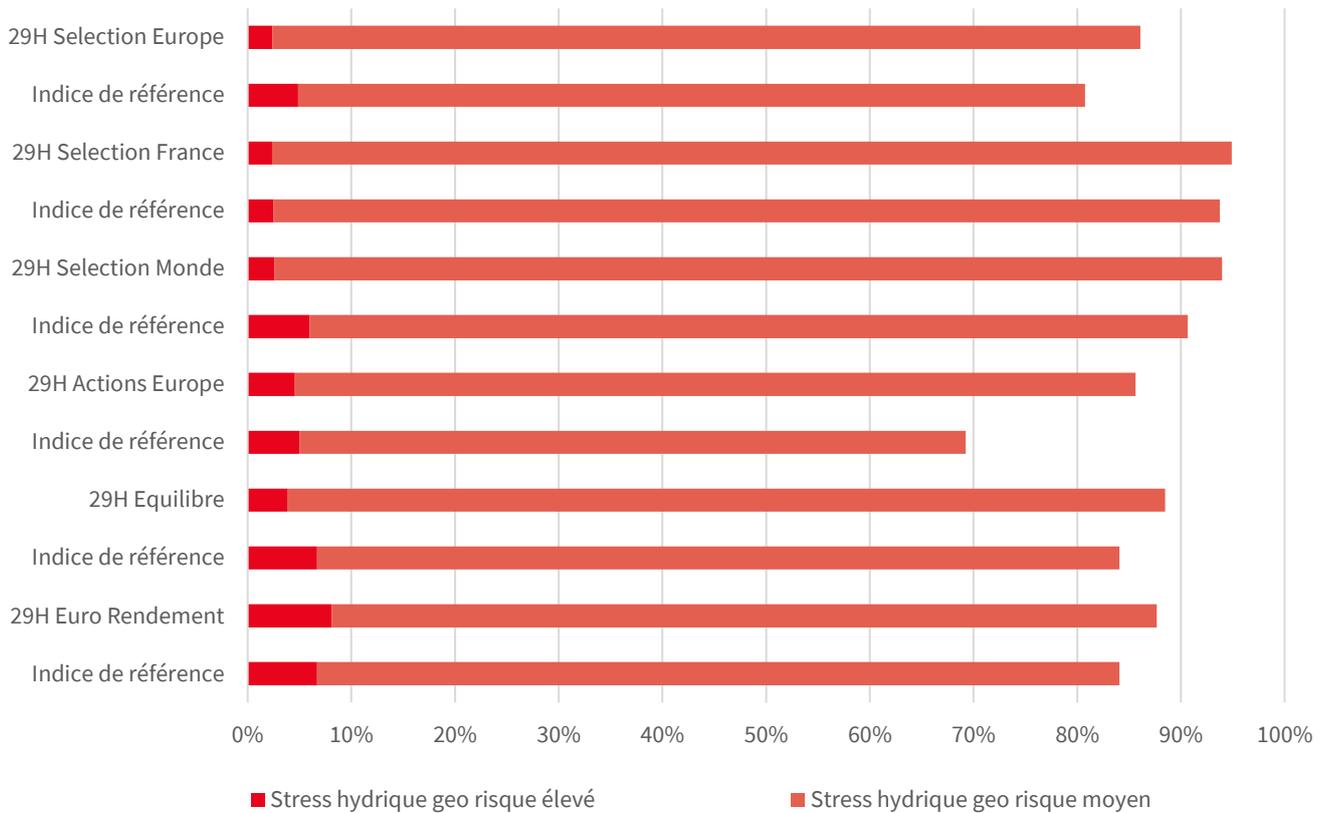
Horizon de temps

Ce type de risque est matérialisable à toute unité de temps, court, moyen et long terme. Le niveau d'exposition des entreprises à ce type de risque peut être mesuré par l'analyse de leur localisation dans les régions plus ou moins risquées.

Expositions aux risques liés à la Biodiversité



Exposition aux stress hydriques



Données au 31/12/2022

Les Opportunités

La gestion efficace des ressources peut se distinguer par l'utilisation de processus de production/distribution, et de modes de transport plus efficaces, tout en n'impactant pas négativement l'environnement. L'utilisation du recyclage, ainsi que la réduction de la consommation font aussi partie de cette notion.

Définition

Les sources d'énergie sont extrêmement importantes dans une activité, car elles sont la source de production. L'impact de l'énergie sur l'environnement est elle aussi très importante puisqu'elle l'impacte plus ou moins négativement selon la source utilisée. En ayant une consommation d'énergie responsable, comme l'utilisation de sources d'énergie à faible taux d'émissions, de nouvelles technologies, ou de production d'énergie décentralisée, l'entreprise s'alignera sur les attentes croissantes des consommateurs en termes de consommation d'énergie.

Impact sur l'activité

Une gestion efficace des ressources offre aux entreprises des opportunités importantes dans le contexte économique et environnemental actuel et futur. Effectivement, cela permettrait une réduction des coûts d'exploitation, ainsi que l'augmentation de la capacité de production et de la valeur des immobilisations.

Le choix d'énergie responsable permettra à l'entreprise de réduire ses coûts d'exploitation, ainsi que son exposition aux futures augmentations des prix des combustibles fossiles. L'entreprise aura aussi un avantage en termes de réputation résultant d'une augmentation de la demande de biens/services responsables.

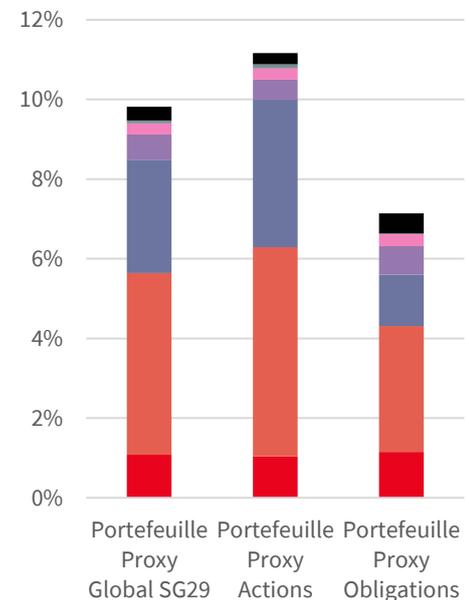
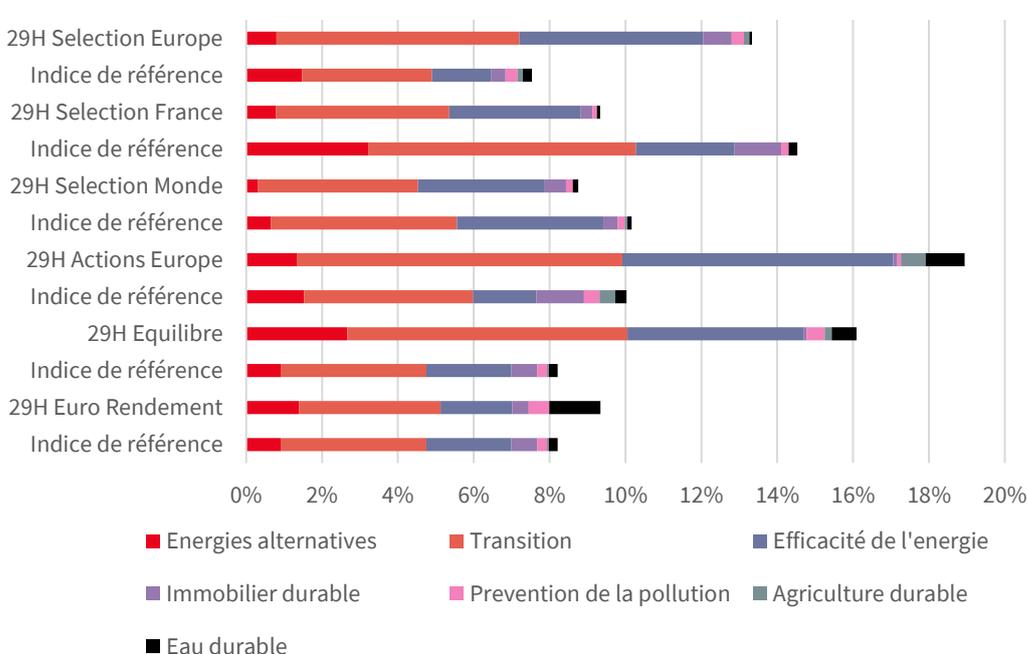
Mesure

Nous analysons la part des émetteurs, pondérée de leur poids au sein de nos portefeuilles, qui sont exposés à des revenus aux solutions d'impact durable. Cet indicateur reflète la mesure dans laquelle les revenus des entreprises sont exposés aux produits et services qui contribuent à résoudre les grands défis environnementaux du monde. L'impact positif est calculé, comme une moyenne pondérée, sur les revenus générés dans les thématiques liées au changement climatique : gestion de la pollution, immobilier durable, efficacité énergétique, énergies alternatives, eau et agriculture durable.

Horizon de temps

L'utilisation d'énergie est quotidienne, et le choix de la source d'énergie doit être réfléchi pour une utilisation sans impact négatif sur l'environnement à moyen et long terme.

Exposition aux entreprises proposant des solutions technologiques propres



Données au 31/12/2022

Test de résistance (« stress test ») climatique

Démarche et enjeux

Depuis plusieurs années, l'industrie financière ainsi que les initiatives de place (NZAM, NZIF) vise à étudier la matérialité du changement climatique et à mesurer l'alignement des fonds investis aux différents scénarios climatiques. Si SG 29 contribue ou atténue le réchauffement climatique via ses investissements dans des entreprises ayant un potentiel de réchauffement important, les portefeuilles de la firme sont également exposés à la survenue de risques climatiques.

Ces investisseurs, dont SG 29 Haussmann, se tournent également de plus en plus vers de nouveaux types d'outils prospectifs (dépassant l'emprunte carbone, tournée vers les émissions passées), permettant une évaluation dynamique du risque climatique du portefeuille.

Ces risques sont classés en deux catégories et affectent les entreprises différemment :

- Des **risques de transition** : risque de pertes provenant de la transition vers une économie bas-carbone et plus particulièrement d'un manque d'adaptation d'un émetteur à un scénario de transition. Ce risque est constitué d'une composante :
 - o Réglementaire « climate policy risk » c'est-à-dire d'un durcissement de la réglementation autour des émissions ou de la hausse de la valeur de la taxe carbone pénalisant ainsi les entreprises à forte intensité carbone ;
 - o Technologique : la transition vers une économie bas-carbone génère des opportunités business dans certains secteurs (technologies vertes) et détruit de la valeur dans d'autres
- Des **risques physiques** : risque de pertes provenant de l'exposition d'entreprises (via leur localisation géographique, taille, structure de leur chaîne de valeur) à la survenue de conditions météorologiques extrêmes (cyclones, inondations, sécheresses etc) elles-mêmes accentuées par le réchauffement atmosphérique. Il s'agit à la fois de modifications du climat (fréquence accrue de sécheresse, montée des eaux) et d'événements ponctuels (inondations, cyclones tropicaux etc).

Hypothèses du stress test

C'est dans ce contexte que SG 29 Haussmann a réalisé un test de résistance climatique sur les positions globales de SG29 et certains portefeuilles. Ce stress test vise à évaluer dans quelle mesure la valeur des portefeuilles est impactée à la hausse ou à la baisse par le risque de transition et plus particulièrement par le climate policy risk via une hausse soudaine de la valeur de la taxe carbone à horizon 2035. Ce stress a été appliqué sur toutes les positions (equity, obligataire, dérivés) des portefeuilles concernés et utilise le scénario « désordonné » du Network for Greening the Financial System (NGFS).

Les scénarios ont été construits en appliquant des chocs sur des variables actions sectorielles qui vont se diffuser sur toutes les classes d'actifs par le jeu des sensibilités. Ces sensibilités aux variables actions sont estimées pour chaque instrument quel que soit sa classe d'actif, par l'approche statistique du modèle utilisé.

Pour rappel, le NGFS a défini trois types de scénarios climatiques, chacun correspondant à un niveau de risque de transition et physique différent. Les trois scénarios sont :

- Scénario ordonné : introduction des politiques climatiques de manière progressive. Le risque de transition est minimisé car les entreprises ont la capacité d'anticiper ce risque de transition
- Scénario désordonnée : mise en place des politiques climatiques de manière tardive et soudaine. Le risque de transition est élevé.
- Scénario hot house : la réponse des gouvernements au réchauffement climatique est insuffisante, et il n'y a pas de politique restrictive mise en place. Le risque physique prédomine.

Le scénario que nous avons retenu pour cette étude est le scénario désordonné, renvoyant à une approche top-down concentrant le plus de risque de transition.

Nous ne faisons ainsi pas d'hypothèses portant sur des développements technologiques, modifications de l'énergie mix, impacts sur les préférences des consommateurs qui entre dans la définition du risque de transition pour nous concentrer sur le risque lié au coût du carbone et sur la capacité des entreprises à absorber ce choc.

Nous avons également simplifié le mécanisme de diffusion de la taxe carbone dans l'économie en ne considérant qu'un choc unique par secteur en application du principe « pollueur payeur » qui ne suppose pas d'autres impacts tout au long de la chaîne de valeur tel qu'un passage dans les prix de la taxe.

Ainsi, une entreprise du secteur de l'acier n'est impactée qu'une fois par notre modélisation en tant qu'émetteur de CO₂ (et donc payeur de taxe carbone). En prenant en compte les intensités prospective de carbone moyen par secteurs d'après les données Trucost, nous avons identifié les secteurs les plus impactés par la hausse du prix du carbone lié à l'augmentation de la taxe carbone.

Secteurs GICS	Intensité moyenne
Materials	2,392
Energy	2,118
Utilities	2,105
Industrials	683
Consumer Staples	586
Consumer Discretionary	218
Health Care	139
Real Estate	126
Information Technology	84
Communication Services	54
Financials	13

Moyenne par secteur des intensités carbone (émission carbone rapporté au chiffre d'affaire) des entreprises. Source : Trucost

Trois scénarios d'impacts sectoriels ont donc été défini :

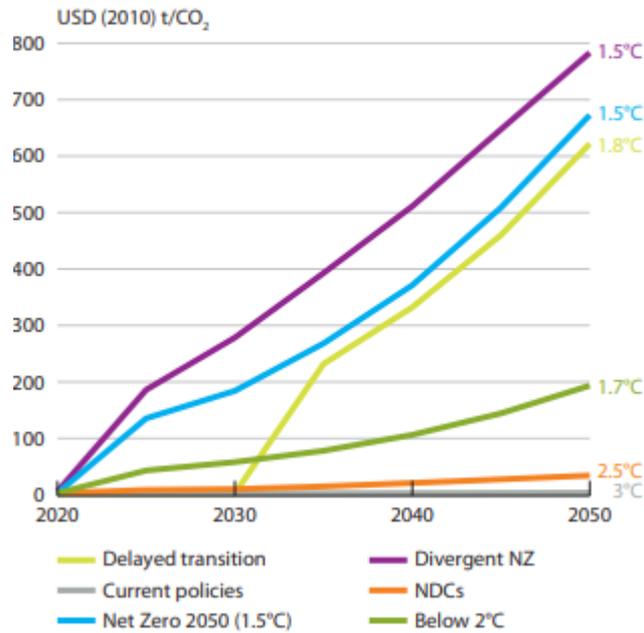
- Scénario favorable : impact négligeable, le coût carbone additionnel est entièrement absorbé par les entreprises et impact est faible
- Scénario median : effet moyen
- Scénario défavorable : impact très fort, le coût carbone additionnel compresse les marges de l'entreprise

Données et outil utilisés

Les données utilisées dans le cadre de ce stress test sont :

- Les émissions prospectives de carbone par entreprises rapporté aux chiffres d'affaires (intensité carbone) communiqués par Trucost
- Le prix du carbone prospectif en fonction des différents scenarios publié par NGFS

Carbon price development

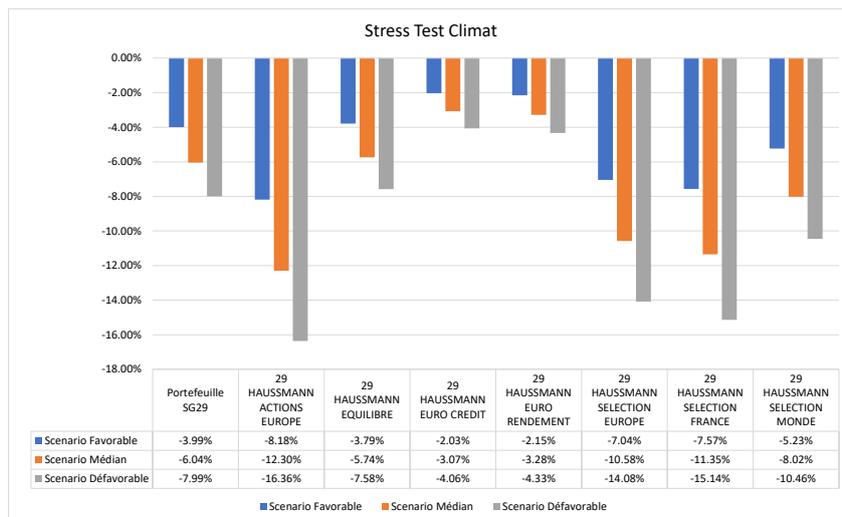


Les portefeuilles considérés sont :

- Le portefeuille global SG29
- Les portefeuilles labellisés ISR
- Les portefeuilles avec un encours supérieur a 500 MEUR

L’outil utilisé pour le calcul de test de resistance climatique est l’outil de calcul de Risque utilisé par SG29 Haussmann: APT développé par la société APTimum. Cet outil nous permet de calculer des tests de resistance en modélisant la sensibilité des titres à des facteurs, ici des indices sectoriels

Résultats



Résultats des stress test climat calculés sur les positions au 31/12/2022 des portefeuilles sélectionnés, sur les 3 scénarios hypothétiques considérés

En appliquant ce stress test sur le portefeuille global de SG29, nous pouvons observer que le scénario le plus pessimiste induit une baisse de 8% de la valeur des fonds de SG29, contre 4% pour le scénario le plus favorable. Cet impact agrégé cache des disparités sectorielles : les secteurs les plus impactés seront le secteur de l'énergie, matériaux et des services aux collectivités du fait de leur fort volume d'émission actuelles, la nature foncièrement consommatrice d'électricité du business et des investissements nécessaires à la réduction des émissions.

Limites de l'analyse

Notre étude comprend les limites suivantes :

- Cette étude ne comprend pas les impacts financiers de l'exposition du portefeuille aux risques physiques du fait de la modélisation climatique qu'elles impliquent ainsi que des effets en chaîne dont la modélisation est hors périmètre de ce rapport. Les épisodes de sécheresse sont responsables de la destruction de récoltes impactant les entreprises céréalières et toutes les entreprises les ayant comme fournisseurs, impacte également le GDP du pays et a également d'autres effets plus qualitatifs comme la productivité des employés. SG 29H ne dispose pas d'outils de pricing d'externalités climatiques ou encore de modèles probabilistes de survenue de catastrophes climatiques.
- L'impact de la hausse du prix du carbone sur la valeur des entreprises a été calibrée de manière qualitative en prenant en compte un impact par secteur compte tenu des problématiques rencontrées suivante :
 - o Absence de données publique concernant les scenarios
 - o Absence de l'impact de l'augmentation du prix du carbone sur la valorisation des entreprises communiquées par les agences extra financiere utilisées par SG29
- Les hypothèses de choc ont été appliqués uniquement sur des variables actions et non pas sur des variables de taux. C'est donc le modèle qui va estimer la propagation des chocs ations sur les variables taux. Le scenario pourrait être raffiné en appliquant des hypothèses de choc sur les variables sectorielles obligataires.
- D'autre part, l'exercice a été fait en « one shot » et ne fait pas l'objet actuellement d'un recalcul à fréquence régulière. Un unique horizon de temps de 2035 a été pris en compte. Cette date a été retenue du fait de la disponibilité des données et concorde avec le sous-objectif fixé par SG29 du fait de son engagement Net Zéro auprès de NZAM.

SG29 Haussmann va concentrer ses efforts futurs sur le renforcement de ces points.



Cas particuliers de délégation de gestion à une société tierCE

SG 29 Haussmann a délégué la gestion financière de certains OPC à des sociétés de gestion tierces (BlackRock, La Financière de l'Echiquier, Mirova, DNCA). Les méthodologies utilisées dans le calcul et le suivi de l'intensité carbone est propre à chaque société de gestion délégataire concernant leurs fonds sous gestion, selon le respect des principes établis dans l'accord de délégation établi entre elles et SG 29 Haussmann. Ces fonds dont la gestion a été déléguée doivent tous respecter le label ISR du ministère de l'économie et des finances français.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les méthodologies de calcul des sociétés de gestion délégataires en passant par les liens ci-dessous :

[BlackRock](#)

[La Financière de l'Echiquier](#)

[Mirova](#)

[DNCA](#)

GLOSSAIRE

Note ESG du portefeuille :

$$ESG \text{ Score Portefeuille} = \sum (Score_i \times Poids_i)$$

i : représente les actifs contenus dans le fond

Empreinte carbone :

Mesure les émissions de carbone, dont un investisseur est responsable, par million de dollars investis. Les émissions sont réparties sur toutes les actions et obligations en circulation (% de la valeur d'entreprise, liquidités incluses). Rapport entre le pourcentage d'émissions carbone et la somme de tous les investissements, en millions d'€.

$$Empreinte \text{ Carbone} = \frac{\sum \left(\frac{Valeur \text{ de l'investissement}_i}{Valeur \text{ de l'entreprise}_i} \times Emission \text{ carbone de l'entreprise scope 1, 2 et 3}_i \right)}{Valeur \text{ de tous les investissements (M€)}}$$

Alignement de température au niveau du portefeuille :

$$\text{Budget carbone portefeuille } 1.5^\circ\text{C ou } 1.75^\circ\text{C} = \sum \left(\frac{Quantité_i \times Cours_i}{Valeur \text{ de l'entreprise}_i} \right) \times Budget \text{ carbone } 1.5^\circ\text{C ou } 1.75^\circ\text{C } 2012 - 2025_i$$

$$\text{Budget carbone portefeuille } 2^\circ\text{C} = \sum \left(\frac{Quantité_i \times Cours_i}{Valeur \text{ de l'entreprise}_i} \right) \times Budget \text{ carbone } 2^\circ\text{C } 2012 - 2025_i$$

$$\text{Budget carbone portefeuille } 2.7^\circ\text{C ou } 3^\circ\text{C} = \sum \left(\frac{Quantité_i \times Cours_i}{Valeur \text{ de l'entreprise}_i} \right) \times Budget \text{ carbone } 2.7^\circ\text{C ou } 3^\circ\text{C } 2012 - 2025_i$$

- Si le "Budget carbone du portefeuille 1.5°C ou 1.75°C < 0, le portefeuille est aligné avec un scénario 1.5°C sur un horizon 2025"
- Si le "Budget carbone du portefeuille 1.5°C ou 1.75°C > 0 : "
 - Si le "Budget carbone du portefeuille 2°C < 0, le portefeuille est aligné avec un scénario 2°C sur un horizon 2025"
- Si le "Budget carbone du portefeuille 2°C > 0 : "
 - Si le "Budget carbone du portefeuille 3°C < 0, le portefeuille est aligné avec un scénario 3°C sur un horizon 2025"

Indices de références des portefeuilles :

Nom EOS	Composition du benchmark
29 HAUSSMANN EQUILIBRE	Bench Dyn jusqu'au 15/06/2006, puis Bench Equ jusqu'au 11/05/2015, puis 25% MS World, 25% MS Europe, 50% MERILL LYNCH EURO SOUVERAINS 3-5 ANS Net Return
29 HAUSSMANN ACTIONS EUROPE	CAC 40 jusqu'au 11/05/2015, puis Eurostoxx 50, Net Return
29 HAUSSMANN EURO RENDEMENT	Euribor 3 mois +1 % annualisé jusqu'au 11/05/2015, puis 50% Merill lynch Euro Souverains 3-5 ans, 50% Merill lynch Euro Corporate 3-5 ans, Net Return
29 HAUSSMANN MULTI MANAGERS PEA-PME	MSCI US (19%), MSCI EUROPE (19%), MSCI JAPON (5%), MSCI EMERGENTS (7%), EMU Gov Bonds (19%), EU IG Bonds (15%), EMU High Yield (4%), Hedge Fund (7.5%), Gold (4.5%)
29 HAUSSMANN SELECTION EUROPE	CAC 40 jusqu'au 11/05/2015, puis MSCI EUROPE, Net Return
29 HAUSSMANN SELECTION FRANCE	CAC 40, Net Return
29 HAUSSMANN SELECTION MONDE	MCSI World NR
29 HAUSSMANN FLEXIBLE MONDE	€STR + 4%
29 HAUSSMANN FLEXIBLE MULTI-STRATEGIES	€STR + 1.5%
29 HAUSSMANN FLEXIBLE STRUCTURES	€STR

NOTICE

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit. Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par SG 29 Hausmann. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et SG 29 Hausmann n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement. Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment. La responsabilité SG 29 Hausmann ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations. Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de SG 29 Hausmann.

Agréée par l'AMF fin 2006, SG 29 Hausmann S.A.S, filiale de la Société Générale, est la société de gestion dédiée aux différents clients du Groupe, les clients du réseau, ceux de la Banque Privée France et certains clients institutionnels du Groupe Société Générale. Les équipes de gestion, aux expertises variées, proposent une large gamme de solutions allant de l'expertise fondamentale en gestion d'actions et d'obligations à la gestion de produits structurés. La société gère un total de 30 milliards d'euros principalement au travers de plus de 200 OPC comprenant à la fois des fonds dédiés et des fonds multi-clients couvrant toutes les classes d'actifs (actions, obligations, structurés, multi-gestion). Les fonds structurés et de refinancement, à destination des clients institutionnels de Société Générale, sont principalement des stratégies de gestion active protégées, des solutions de gestion quantitative et d'optimisation de portefeuille.

Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

**C'EST VOUS
L'AVENIR**



SOCIETE GENERALE
Private Banking